

CONSTRUCTION DE LA RESIDENCE ETCHE BEYRIS A BAYONNE

Dossier de dérogation exceptionnelle de destruction
d'habitat d'espèces animales protégées

-

Régularisation

SCI ETCHE BEYRIS

Version	Date de transmission	Date réception remarques
1	31/08/2020	06/10/2020
2	20/11/2020	05/01/2021
3	22/01/2021	



201 bis chemin Larrondoia
64310 SAINT-PEE-SUR-NIVELLE
Tél : 05 40 07 06 49
Mail : contact@geociam.com

SOMMAIRE

<u>TABLE DES ILLUSTRATIONS</u>	<u>2</u>
<u>1- CONTEXTE ET OBJET DE LA DEMANDE</u>	<u>3</u>
1.1. RAPPEL DU CONTEXTE DE LA DEMANDE DE REGULARISATION	3
1.2. REGLEMENTATION	4
<u>2- PRESENTATION DE L'ETAT ECOLOGIQUE INITIAL ET DES ESPECES CONCERNEES PAR LA PRESENTE DEMANDE</u>	<u>5</u>
2.1. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DE LA ZONE PROJET (AVANT TRAVAUX)	5
2.1.1. HABITATS ET FLORE PRESENTS INITIALEMENT AU SEIN DE L'EMPRISE PROJET	7
2.1.2. ZONE HUMIDE	10
2.1.3. FAUNE CONTACTEE ET POTENTIELLE	12
2.2. PRESENTATION DES ESPECES PROTEGEES TRAITEES EN DEROGATION	15
2.2.1. CISTUDE D'EUROPE	15
2.2.2. ALYTE ACCOUCHEUR	16
2.2.3. CRAPAUD COMMUN	17
2.2.4. TRITON PALME	18
2.3. BIOEVALUATION DES ENJEUX NATURALISTES SUR L'EMPRISE DU PROJET	19
2.3.1. HABITATS NATURELS ET FLORE	19
2.3.2. FAUNE	19
<u>3- INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ET MESURES DE REDUCTION ET DE COMPENSATION PROPOSEES</u>	<u>21</u>
3.1. IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET SUR L'HABITAT D'ESPECES PROTEGEES	21
3.2. MESURES DE REDUCTION	23
3.2.1. MESURES DE PROTECTION DE LA FAUNE	23
3.2.2. SUPERVISION ENVIRONNEMENTALE DU CHANTIER PAR UN ECOLOGUE	25
3.3. RESTAURATION ET VALORISATION DE L'HABITAT D'ESPECES IMPACTE TEMPORAIREMENT PAR LES TRAVAUX	26
3.4. MESURE D'ACCOMPAGNEMENT	28
3.5. MESURE DE COMPENSATION	30
<u>ANNEXES</u>	<u>35</u>

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURES

Figure 1 : Localisation générale du projet immobilier.....	3
Figure 2 : Localisation du projet immobilier au regard du réservoir de biodiversité SCOT « Barthe d'Ilbaritz ».....	6
Figure 3 : Strate herbacée de l'habitat aulnaie-frênaie : laîche pendante (<i>Carex pendula</i>).....	7
Figure 4 : Aulnaie marécageuse.....	8
Figure 5 : Bambou en bordure de chemin.....	8
Figure 6 : Cartographie des habitats identifiés sur la zone projet et à proximité.....	9
Figure 7 : Localisation des essais à la tarière et de la zone humide au regard du projet immobilier.....	10
Figure 8 : Sol réductique (à gauche) et sol rédoxique (à droite).....	11
Figure 9 : Illustration sur photo aérienne de la situation d'enclavement en milieu urbain de la barthe.....	12
Figure 10 : Localisation des habitats d'espèces de la Cistude d'Europe au regard de la zone projet.....	14
Figure 11 : Cistude d'Europe (femelle).....	15
Figure 12 : Alyte accoucheur.....	16
Figure 13 : Triton palmé.....	18
Figure 14 : Cartographie des enjeux habitats naturels.....	20
Figure 15 : Habitat d'espèces impacté par la mise en œuvre des travaux.....	22
Figure 16 : Clôture à amphibiens avec bavolet érigées autour de l'emprise chantier.....	23
Figure 17 : Cartographie du positionnement des clôtures à amphibiens et du maintien du corridor de déplacement Cistude.....	24
Figure 18 : Cartographie du positionnement des clôtures à amphibiens et du maintien du corridor de déplacement Cistude.....	26
Figure 19 : Espèces végétales invasives identifiées sur l'emprise chantier en aout 2020 (<i>Cortaderia</i> en haut et renouée du Japon en bas).....	27
Figure 20 : Illustration du guide pratique type fourni aux nouveaux habitants.....	29
Figure 21 : Localisation du terrain cédé par la SCI Etche Beyris à la CAPB.....	30
Figure 22 : Cartographie des habitats identifiés sur la zone projet sur la zone de compensation foncière.....	31
Figure 23 : Spatialisation des mesures de compensation prévues.....	33

TABLEAUX

Tableau 1 : Enjeu de conservation de la Cistude d'Europe sur le site.....	16
Tableau 2 : Enjeu de conservation de l'Alyte accoucheur sur le site.....	17
Tableau 3 : Enjeu de conservation du Crapaud commun sur le site.....	17
Tableau 4 : Enjeu de conservation du Triton palmé sur le site.....	18

1- CONTEXTE ET OBJET DE LA DEMANDE

1.1. RAPPEL DU CONTEXTE DE LA DEMANDE DE REGULARISATION

La présente demande est établie dans le cadre d'un projet immobilier, la résidence « Etche Beyris » situé sur la commune de Bayonne au 6 rue maréchal Koenig :

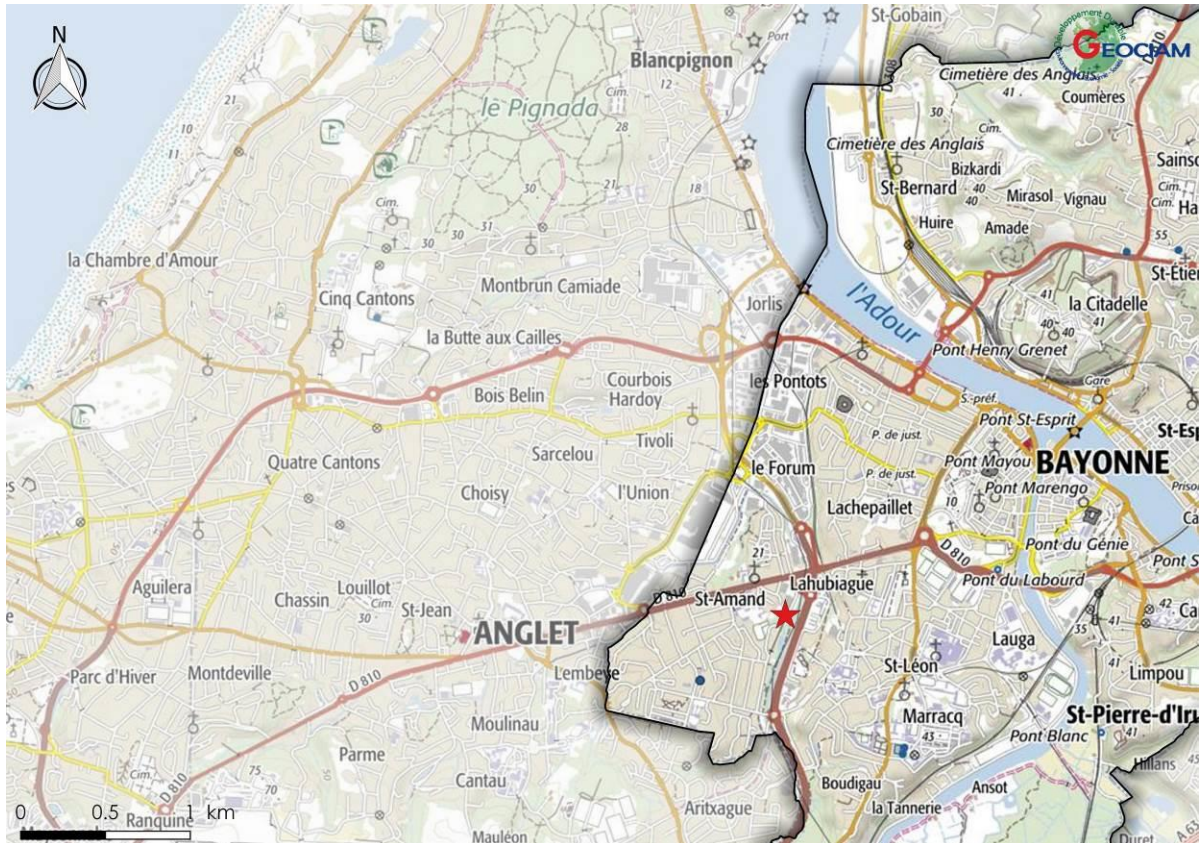


Figure 1 : Localisation générale du projet immobilier
(Source : Google ; Cartographie GEOCIAM)

Un permis de construire a été délivré le 28 novembre 2018, autorisant la construction d'un bâtiment de 19 logements sur ce terrain.

Le chantier de construction de la résidence « Etche Beyris », **dont les travaux de terrassement ont débuté en janvier 2020** (déboisement effectué en avril 2019), a fait l'objet le 10 mars 2020 d'un contrôle administratif de la part de la Police de l'Environnement suivi de l'envoi d'un rapport de manquement administratif, réf.F20200123-23.

Le 28 mai 2020, un arrêté préfectoral de mise en demeure a prescrit la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à la protection des espèces (régularisation) au regard des impacts avérés sur un habitat d'espèce protégée : la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*).

En effet, la mise en œuvre du chantier de construction a conduit à la **destruction permanente de 400 m² d'un habitat humide d'aulnaie-frênaie**, habitat d'espèce de la Cistude d'Europe (hivernage notamment) mais également de trois espèces d'amphibiens protégées : l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), le Crapaud commun (*Bufo bufo*) et le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*).

Le présent dossier de régularisation s'attache à présenter les mesures d'atténuation et de compensation à la destruction de cet habitat d'espèces.

1.2. REGLEMENTATION

Les articles L. 411-1 et 2 du Code de l'Environnement fixent les principes de protection des espèces et prévoient notamment l'établissement de listes d'espèces protégées. Ainsi, on entend par « espèces protégées » toutes les espèces visées par les arrêtés ministériels de protection :

- Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF 10/05/2007) ;
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF 06/05/2007) ;
- Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF 18/12/2007) ;
- Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF 05/12/2009).

Conformément aux prescriptions contenues dans les arrêtés de protection, seules les espèces se reproduisant et/ou hibernant sur le site du projet peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation. Les espèces qui utilisent le site uniquement pour l'alimentation (rapaces, ...) ou les espèces ayant été observées à l'extérieur de l'emprise du projet ne sont pas prises en compte.

L'ensemble des espèces protégées présentes initialement sur le site (avant le début des travaux) doivent faire l'objet d'une dérogation au regard de la destruction de leur habitat d'espèces, ici une zone humide forestière : l'aulnaie-frênaie à laïche pendante.

*Le document CERFA 13 614*01 est joint en annexe.*

2- PRESENTATION DE L'ETAT ECOLOGIQUE INITIAL ET DES ESPECES CONCERNEES PAR LA PRESENTE DEMANDE

2.1. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DE LA ZONE PROJET (AVANT TRAVAUX)

Un diagnostic écologique a été réalisé par GEOCIAM sur l'emprise du projet et à proximité directe en juillet 2018, qui se trouvait alors à l'état naturel. **Le présent chapitre retranscrit les éléments rapportés dans ce diagnostic initial de 2018, réalisé avant le début des travaux.**

L'emprise cadastrale du projet s'inscrit sur les parcelles section CS n°6, 104 et 105 pour une superficie totale d'environ 2 300 m². Les parcelles sont classées en zone UB pour la n°6 et en zone N (naturelle) pour les n°104 et 105.

Dans le cadre du diagnostic, une aire d'étude élargie avait été définie intégrant l'emprise du projet immobilier ainsi que les milieux naturels/anthropiques et le réseau hydrographique proches. L'objectif était en effet :

- D'inventorier les habitats naturels présents sur l'emprise projet et à proximité afin d'évaluer les éventuelles connexions biologiques ;
- D'identifier les espèces végétales présentes sur la zone incluant les espèces patrimoniales/protégées et invasives ;
- de relever les espèces faunistiques fréquentant (ou susceptibles de fréquenter) le site et d'identifier les habitats d'espèces favorables à la réalisation de leur cycle biologique partiel/complet ;
- de délimiter les éventuelles zones humides ;
- de définir les enjeux écologiques présents au droit du projet ainsi qu'à proximité immédiate, afin de concilier la faisabilité technique/réglementaire du projet avec les enjeux environnementaux identifiés.

Cette aire d'étude élargie correspond à l'emprise d'un réservoir de biodiversité défini à l'échelle du **SCOT Bayonne Sud Landes** : la « Barthe d'Ilbaritz ». Ce réservoir de biodiversité, d'une superficie de 5,5 hectares, est caractérisé par un ensemble de milieux forestiers, aquatiques et zones humides dans un contexte urbain : « îlot de nature urbaine ». La Barthe d'Ilbaritz est en effet enclavée entre le boulevard d'Aritxague et l'avenue d'Ilbaritz. Le ruisseau d'Aritxague la traverse du sud au nord, il est doublé d'un cours d'eau formant des boucles et des diverticules marécageux et alimentant un petit étang.

La barthe est sillonnée par environ 1 500 mètres de sentiers entretenus à minima. De nombreux détritiques sont présents sur le site.



Figure 2 : Localisation du projet immobilier au regard du réservoir de biodiversité SCOT « Barthe d'Ilbaritz »
 (Source : SCOT, CPIE, BDCarthage ; Cartographie : GEOCIAM)

Autrefois gérée (parcours pédagogique), la Barthe d'Ilbaritz est aujourd'hui entretenue au minimum (tonte des abords). Ce réservoir de nature urbaine est ainsi menacé par la présence et le développement d'espèces exotiques envahissantes (notamment végétales), ainsi que par l'eutrophisation des milieux aquatiques induite notamment par le dépôt de déchets par les riverains.

D'autre part, la zone projet possède une **connexion hydro-biologique limitée avec le site Natura 2000 de l'Adour**, n°7200724, situé à 2,3 km en aval via l'Aritxague.

Une investigation de terrain qualitative a été menée le 13 juillet 2018 par beau temps. Les inventaires réalisés ont permis de qualifier les enjeux liés au milieu naturel.

Les formations végétales sur le site d'étude ont d'abord été préalablement identifiées et cartographiées. Ces formations végétales ont fait l'objet d'observations floristiques, sans prétention d'exhaustivité. L'attention a particulièrement été portée sur les espèces caractéristiques des habitats naturels d'intérêt communautaire susceptibles d'être présentes dans le secteur d'étude. Ces observations ont permis de caractériser les habitats naturels présents.

Les enjeux faunistiques ont été définis à partir des observations ponctuelles effectuées sur site, des données bibliographiques et surtout des potentialités d'accueil des habitats présents.

2.1.1. Habitats et flore présents initialement au sein de l'emprise projet

Aulnaie-frênaie à laïche pendante (Code Corine Biotope 44.3, Code Natura 2000 91E0)

Cet habitat est caractérisé par la présence de l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) dans les zones basses et engorgées. Il laisse la place au frêne (*Fraxinus excelsior*) sur les parties surélevées plus saines. Au niveau du projet, seul l'aulne s'exprime au regard des caractéristiques spatiales et topographiques. On retrouve également quelques peupliers (*Populus nigra*) et saules (*Salix alba*). La laïche pendante (*Carex pendula*) occupe la strate herbacée ainsi qu'un roncier plus ou moins dense où ont été identifiés notamment *Rubus fruticosus*, *Lonicera periclymenum*, *Equisetum sylvaticum*...



Figure 3 : Strate herbacée de l'habitat aulnaie-frênaie : laïche pendante (*Carex pendula*)
Source : GEOCIAM

Aulnaie marécageuse (Code Corine Biotope 44.9)

Une aulnaie marécageuse occupe les zones dont le sol est engorgé en permanence, en dehors de l'emprise projet à l'est du chemin. Cet habitat est caractérisé par un sol peu oxygéné réduisant l'activité microbienne et la disponibilité en matière nutritive. L'aulne glutineux est l'essence dominante de cet habitat : l'aulne possède au niveau de ses racines superficielles des nodosités où vivent des colonies de bactéries capables de fixer l'azote atmosphérique et de suppléer au déficit en substances nutritives du milieu ambiant. La strate arbustive comprend surtout des saules.



**Figure 4 : Aulnaie marécageuse
(Source GEOCIAM)**

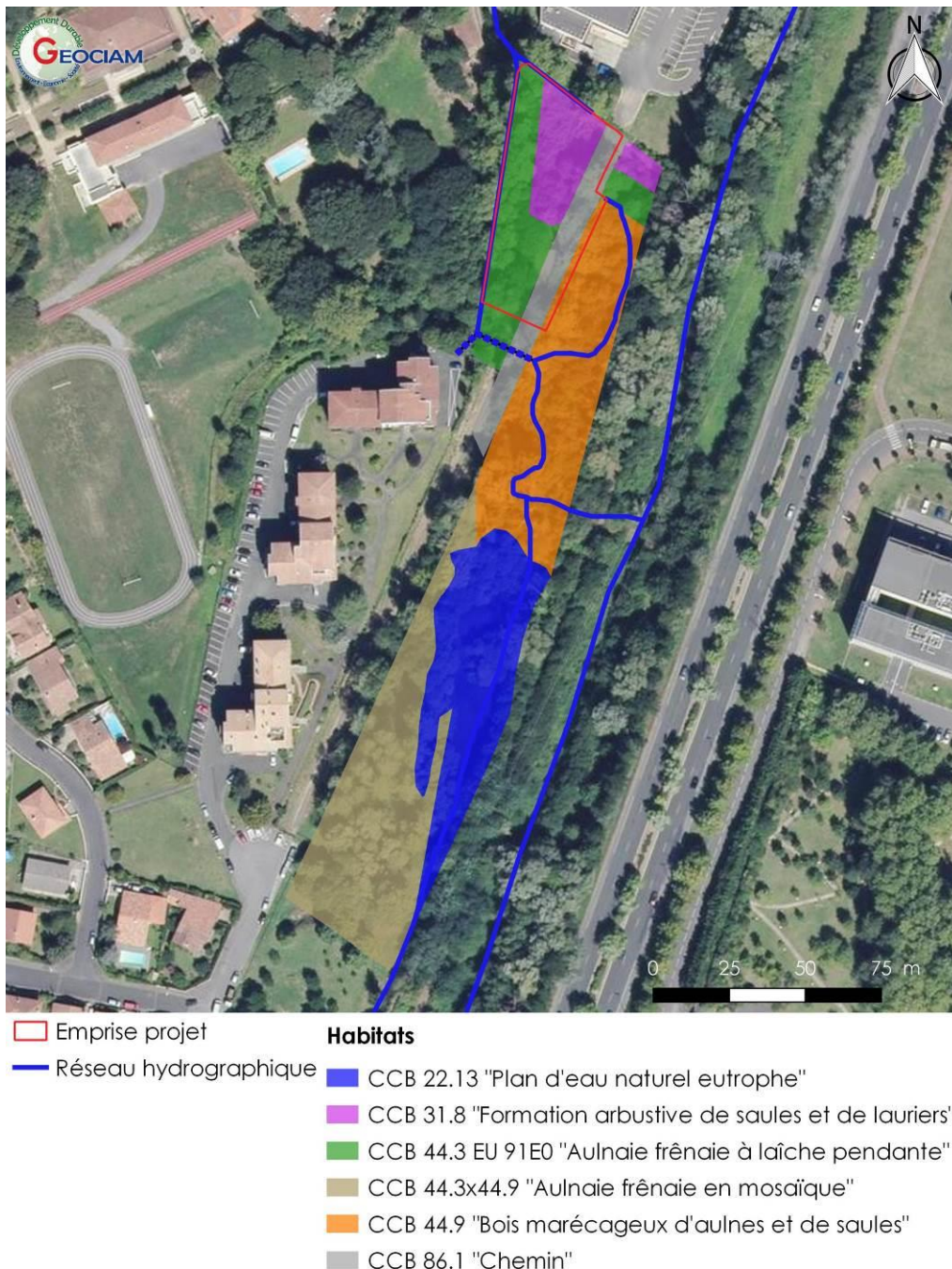
Formation arbustive de saules et de laurier (Code Corine Biotope 31.8)

Cet habitat est retrouvé à l'est de l'emprise projet, en bordure de chemin. Les conditions topographiques ont favorisé le développement d'une végétation mésohygrophile composé de saules (*Salix alba*), lauriers (*Laurus nobilis*), noisetiers (*Corylus avellana*), en strate arbustive/arborée et d'espèces ubiquistes en strates herbacé telles que les orties (*Urtica dioica*) et ronces (*Rubus ssp*).

Des espèces invasives ont également été identifiées au sein de cet habitat : herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*) et robinier (*Robinia pseudoaccacia*) ainsi que des bambous (*Bambouseae ssp*) et paspale à deux épis (*Paspalum distichum*) à proximité du parking du magasin de jouets.



**Figure 5 : Bambou en bordure de chemin
(Source GEOCIAM)**



**Figure 6 : Cartographie des habitats identifiés sur la zone projet et à proximité
(Source : Google satellite ; Cartographie : GEOCIAM)**

La base de données de l'Observatoire de la Biodiversité Végétale (OBV) a été interrogée, aucune espèce végétale protégée n'y est identifiée sur le site projet ou à proximité directe.

Un habitat d'intérêt communautaire est présent sur le site, il s'agit de l'aulnaie-frênaie à laîche pendante. Aucune espèce floristique protégée n'a été inventoriée lors de l'investigation de terrain. Les cortèges floristique sont typiques des zones humides forestières et marécageuse, on note toutefois la présence d'espèces exotiques (robinier, herbe de la pampa, bambou, paspale à deux épis) notamment aux abords du chemin et des espaces verts entretenus.

2.1.2. Zone humide

La méthodologie d'expertise est basée sur l'étude des formations végétales et d'essais à la tarière pour le critère pédologique, conformément à l'arrêté du 24 août 2008, modifié par l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 février 2017 (*en vigueur au moment de la prospection en 2018*). La détermination d'une zone humide devait alors cumuler les critères « type de sol » et « végétation ». Ainsi si un habitat était déterminé humide (classé H dans l'arrêté du 24 août 2008 ou contenant au moins 50% d'espèces citées dans le même arrêté), des essais à la tarière étaient effectués afin de confirmer/infirmier la présence d'une zone humide. Les sols correspondant à des zones humides sont qualifiés de rédoxiques, réductiques ou tourbeux (histiques). Néanmoins, **dans le cadre cette caractérisation, les conclusions restent les mêmes en prenant en considération l'alternativité des critères.**

Trois essais à la tarière ont été effectués au niveau de l'habitat « aulnaie-frênaie » et sont venus confirmer la présence d'une zone humide forestière sur l'emprise projet. Les sols identifiés sont en effet :

- **rédoxique** (engorgement temporaire) : sol avec tâches rouille débutant à moins de 25 cm de la surface et s'intensifiant en profondeur;
- voire **réductique** à proximité du ruisseau (engorgement quasi-permanent) : sol avec couleur gris bleuâtre débutant à moins de 50 cm de la surface du sol.



**Figure 7 : Localisation des essais à la tarière et de la zone humide au regard du projet immobilier
(Source : Google satellite ; Cartographie : GEOCIAM)**



**Figure 8 : Sol réductique (à gauche) et sol rédoxique (à droite)
(Source GEOCIAM)**

Une zone humide est présente sur la parcelle CS n°6 : la surface identifiée s'élève à 1 270 m² dont 950 m² dans le périmètre de l'opération.

2.1.3. Faune contactée et potentielle

L'investigation de terrain réalisée en date du 13 juillet a permis de dénombrer dans l'aire d'étude élargie :

- 2 espèces d'odonates : *platycnemis latipes* et *Calopteryx haemorrhoidalis* ;
- 1 espèce d'amphibien : *Pelophyllax* ss. (grenouille verte, **espèce partiellement protégée**) ;
- 5 espèces d'oiseaux : pic : espèce indéterminée, milan noir (*Mivlus migrans*), moineau domestique (*Passer domesticus*), mésange charbonnière (*Parus major*), merle (*Turdus merula*) ;
- 1 espèce de reptile : Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) ;
- 2 espèces communes de rhopalocères: Myrtil (*Maniola jurtina*), souci (*Solias crocea*).

Les espèces contactées sont communes à l'échelle nationale, toutefois l'inventaire n'est pas exhaustif et des espèces patrimoniales voire protégées sont susceptibles d'être présentes sur l'aire d'étude et au niveau de la zone projet en particulier.

Des données bibliographiques indiquent la présence notamment de la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), et de manière beaucoup plus anecdotique l'Emyde lépreuse (*Mauremys leprosa*), au niveau des secteurs marécageux à l'est du projet. **Le secteur projet présente un habitat plutôt favorable à l'hivernage de cette espèce protégée de tortue** (boisement humide d'aulnes et de frênes). La population apparait cependant fragile étant donné l'isolement de la barthe d'Ilbaritz avec d'autres milieux humides d'intérêt écologique. La barthe est en effet enclavée en milieu urbain et les connexions hydro-écologiques sont très limitées (réseau hydrographique fortement modifié).



Figure 9 : Illustration sur photo aérienne de la situation d'enclavement en milieu urbain de la barthe (Source : CPIE, Google Satellite)

D'autres reptiles (couleuvre verte et jaune notamment) sont également susceptibles de trouver refuge dans le boisement occupant la zone projet.

Concernant les amphibiens, l'aulnaie-frênaie constitue également une zone de repos et d'hivernage : Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), crapaud commun (*Bufo bufo*), alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) sont susceptibles de s'y trouver. Un lieu de reproduction favorable est en effet présent à proximité (marécage et étang à l'est du chemin).

Le milieu arboré constitue une zone favorable pour la nidification de l'avifaune. Même si aucune espèce patrimoniale n'a été contactée lors de l'investigation de terrain, de nombreux oiseaux sont potentiellement nicheurs dans le secteur (données bibliographiques) : Martin pêcheur (*Alcedo atthis*), Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*), petit Gravelot (*Charadrius dubius*), Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*), Râle d'eau (*Rallus aquaticus*), bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*), Mésange à longue queue (*Aegithalos caudatus*), Serin cini (*Serinus serinus*), Pic vert (*Picus viridis*) et Pic épeichette (*Dendrocopos minor*), Huppe fasciée (*Upupa epops*)...

Par ailleurs, le secteur constitue une zone refuge en milieu urbain favorable à la présence du hérisson d'Europe (*Erinaceus europeus*) et de l'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*).

La zone projet s'inscrit dans l'emprise globale du réservoir de biodiversité de la Barthe d'Ilbaritz qui constitue un ensemble de milieux favorables à la présence d'espèces faunistiques patrimoniales et protégées et en particulier des amphibiens et des reptiles. Par ailleurs, le site possède des connexions biologiques limitées avec le bois de Boudigau via le ruisseau Aritxague.



Figure 10 : Localisation des habitats d'espèces de la Cistude d'Europe au regard de la zone projet (Source : Google satellite, Cartographie : GEOCIAM)

L'aulnaie-frênaie, présente initialement, sur le site constitue un habitat d'hivernage pour la Cistude d'Europe mais également pour trois espèces d'amphibiens : l'Alyte accoucheur, le Crapaud commun et le Triton palmé. Les quatre espèces sont visées au titre du présent dossier de demande de dérogation.

La surface d'habitat d'espèces présente au droit du projet s'élève à 950m² soit la surface de zone humide réglementaire dans le périmètre de l'opération.

2.2. PRESENTATION DES ESPECES PROTEGEES TRAITES EN DEROGATION

Les espèces concernées sont les suivantes :

Classe	Espèce	Nom scientifique	Utilisation de la zone projet
Reptile	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Hivernage
Amphibien	Crapaud accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	Hivernage
Amphibien	Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	Hivernage
Amphibien	Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	Hivernage

2.2.1. Cistude d'Europe

La Cistude d'Europe est une tortue aquatique noire ou brunâtre à points jaunes. La forme oblongue de sa carapace est caractéristique des tortues dulçaquicoles.

La Cistude d'Europe est une espèce semi-aquatique qui fréquente tous types de milieux aquatiques stagnants ou courants, parfois saumâtres. Elle a besoin de sites d'ensoleillement et de sites de reproduction adaptés.

C'est une espèce discrète qui plonge à la moindre alerte. Elle s'expose souvent au soleil sur des troncs immergés ou sur la berge. Les femelles pondent au crépuscule dans des terrains meubles.



Figure 11 : Cistude d'Europe (femelle)
(Source : Cistude Nature)

La Cistude d'Europe souffre principalement de la disparition ou de la modification des zones humides.

Sur la zone d'étude élargie, une population de Cistude d'Europe est avérée au niveau de la barthe d'Ilbaritz, zone naturelle incluant la parcelle projet. Le réservoir de biodiversité de la barthe d'Ilbaritz

et les milieux naturels et semi-naturels connexes regroupent en effet un ensemble d'habitat propice à la réalisation du cycle biologique de la tortue : plan d'eau avec sites d'insolation et bois morts, réseau d'écoulements lenticules, pelouses et prairies mésophiles favorables à la ponte, boisements humides pouvant accueillir l'espèce pour l'hivernage.

Ce réservoir d'une superficie limitée de 5,5 hectares apparaît cependant isolé et la population de Cistude est enclavée en milieu urbain, les connexions avec d'autres milieux favorables sont très faibles du fait de la modification importante du profil hydromorphique de l'Aritxague, cours d'eau alimentant la barthe.

Malgré deux sessions d'observation aux heures favorables et par temps sec, aucun individu n'a été observé lors des prospections menées par GEOCIAM, ce qui est à mettre en relation avec la densité importante de végétaux aux abords du plan d'eau.

L'analyse réalisée sur le secteur de la barthe d'Ilbaritz indique que la population de Cistude y est plutôt relictuelle, certainement peu viable sur le long terme dans l'état de gestion actuelle du site en raison des facteurs suivants :

- Zones de ponte probablement fortement impactées : gyrobroyage, fréquentation... ;
- Isolement de cette population et absence de corridors écologiques en bon état permettant des échanges avec les noyaux de populations périphériques connus ;
- Proximité d'une zone urbaine entraînant de nombreux désagréments pour la population de Cistude d'Europe du site dont : altération des habitats, fréquentation, prédation par les animaux domestiques, ramassage,...

Tendance évolutive	Rareté	Responsabilité patrimoniale	Enjeu de conservation
En régression	Peu commun à rare	Modéré	Modéré

Tableau 1 : Enjeu de conservation de la Cistude d'Europe sur le site

2.2.2. Alyte accoucheur

L'Alyte (ou crapaud) accoucheur fréquente tous types de milieux, pourvu que l'ensoleillement soit suffisant et que des abris soient disponibles. Fréquent dans les zones urbaines, on le rencontre jusqu'au cœur des plus grandes agglomérations.

L'Alyte reste souvent caché et chante généralement depuis son abri (terriers de rongeur, pierriers), ce qui le rend difficilement observable. Après l'accouplement, le mâle porte les œufs sur son dos et les dépose dans l'eau pour l'éclosion.



Figure 12 : Alyte accoucheur (Source : Cistude Nature)

Le statut de l'Alyte reste assez mal connu. Il souffre certainement de la disparition ou de l'empoisonnement des sites de reproduction. Dans les Pyrénées, des mortalités associées à la présence du champignon pathogène *Batrachochytridium dendrobatidis* sont observées.

Présent dans toute l'Aquitaine, il semble rare en Gironde et plus encore dans les Landes. Il a été découvert depuis peu sur le littoral girondin. L'espèce est répandue et commune dans les Pyrénées-Atlantiques.

Le crapaud accoucheur est présent (données historiques) au niveau de la barthe d'Ilbaritz. Assez opportuniste, l'Alyte est susceptible de trouver refuge dans des habitats diversifiés, y compris en milieu urbain. La destruction d'un habitat d'aulnaie-frênaie, objet du présent dossier, lui est donc peu préjudiciable : l'espèce trouvera aisément des sites reports pour l'hivernage et le repos.

Tendance évolutive	Rareté	Responsabilité patrimoniale	Enjeu de conservation
En régression	Assez commun	Faible	Faible

Tableau 2 : Enjeu de conservation de l'Alyte accoucheur sur le site

2.2.3. Crapaud commun

Le Crapaud commun est un crapaud de couleur brunâtre, roussâtre, grisâtre ou verdâtre. Il présente deux grosses glandes parotoïdes en arrière de ses yeux orangés. Le têtard est petit (30 mm) et noir, parfois tacheté de points dorés. Le Crapaud commun chante dans l'eau en période de reproduction. Le son est doux et peu audible.

Très ubiquiste, le Crapaud commun colonise quasiment tous types de milieux. Il est possible de le rencontrer dans la région depuis le littoral jusqu'en altitude.

L'espèce est nocturne et reste dissimulée en journée sous divers types d'abris. En plaine, le Crapaud commun se reproduit tôt dans l'année, généralement entre janvier et mars. Il utilise alors toutes sortes de sites de reproduction, même poissonneux (le Crapaud commun est l'une des rares espèces dont les têtards ne semblent pas souffrir de la présence de poissons).

Le Crapaud commun chante dans l'eau en période de reproduction. Le son est doux et peu audible.

Le crapaud commun est présent au niveau de la barthe d'Ilbaritz, des têtards ont été observés à plusieurs reprises dans les points d'eau stagnante. Très euryèce, il s'accommode d'une multitude de milieux y compris anthropiques.

Tendance évolutive	Rareté	Responsabilité patrimoniale	Enjeu de conservation
Stable	Très commun	Très faible	Très faible

Tableau 3 : Enjeu de conservation du Crapaud commun sur le site

2.2.4. Triton palmé

Le Triton palmé est présent dans tous types de milieux et toutes sortes de points d'eau stagnante, généralement peu profonds, et dépourvus de poissons (mares, fossés, ornières, etc.).

Ce triton s'observe rarement en phase terrestre. Il reste généralement caché sous un abri ou dans les feuilles mortes. Il s'observe plus facilement en phase aquatique et peut être rencontré toute l'année sous cette forme. Par ailleurs, des individus pedomorphiques existent en Aquitaine : les adultes restent dans l'eau et conservent certains critères larvaires dont les branchies.



Figure 13 : Triton palmé
(Source : Cistude nature)

Si l'espèce semble peu menacée, elle souffre très certainement de la dégradation ou la disparition des zones humides, mais également de l'introduction de certaines espèces exogènes comme l'Ecrevisse de Louisiane *Procambarus clarkii*.

Le Triton palmé occupe tout le territoire aquitain.

Le Triton palmé est présent historiquement au niveau de la barthe d'Ilbaritz. Espèce typique des milieux forestiers, l'atteinte à l'habitat d'aulnaie-frênaie a un impact sur ses sites de repos potentiels au sein de la barthe. Des zones de reports existent cependant au droit des saulaies marécageuses et autres habitats forestiers humides.

Tendance évolutive	Rareté	Responsabilité patrimoniale	Enjeu de conservation
Régression	Commun	Faible à Modéré	Faible

Tableau 4 : Enjeu de conservation du Triton palmé sur le site

2.3. BIOEVALUATION DES ENJEUX NATURALISTES SUR L'EMPRISE DU PROJET

2.3.1. Habitats naturels et flore

Nom de l'habitat	Codes CORINE Biotopes	Code Union européenne	Typicité	Etat de conservation	Enjeu local de conservation
Habitats d'intérêt communautaire					
Aulnaie-frênaie à laïche pendante	44.3	91E0	Moyenne	Bon	Fort
Autres habitats					
Formation arbustive à saules et lauriers	31.8	/	Moyenne	Moyen	Modéré
Chemin	86.1	/	/	/	Nul

Les cortèges floristiques observés sur la zone projet sont typiques des zones humides forestières (aulnaie-frênaie) et des boisements frais à humides. Quelques espèces exotiques ont été inventoriées au droit de la formation arbustive à saules et lauriers. **L'enjeu lié à la flore est évalué à fort au regard de la typicité du cortège et de la bonne conservation de l'habitat.**

2.3.2. Faune

Les enjeux concernant la faune sont modérés. L'emprise projet est en effet située au niveau d'un réservoir de biodiversité, la barthe d'Ilbaritz. Un habitat d'espèce a été identifié sur le site : il concerne essentiellement une espèce de tortue protégée et 3 espèces d'amphibiens, historiquement présents au niveau du réservoir :

Espèces	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge Aquitaine	Enjeux et sensibilité à l'échelle nationale et régionale	Enjeu et sensibilité sur la zone projet
Reptiles					
Cistude d'Europe <i>Emys orbicularis</i>	Protégée	LC	NT	Modéré	Modéré
Amphibiens					
Triton palmé <i>Lissotriton helveticus</i>	Protégée	LC	LC	Faible	Faible
Alyte accoucheur <i>Alytes obstetricans</i>	Protégée	LC	LC	Faible	Faible
Crapaud commun <i>Bufo bufo</i>	Protégée	LC	LC	Faible	Très faible

Par ailleurs, la zone projet constitue un lieu potentiel de nidification pour l'avifaune commune voire patrimoniale au regard des données bibliographiques disponibles (cf. 2.3).



Figure 14 : Cartographie des enjeux habitats naturels
 (Source : Google Satellite ; Cartographie : GEOCIAM)

3- INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ET MESURES DE REDUCTION ET DE COMPENSATION PROPOSEES

3.1. IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET SUR L'HABITAT D'ESPECES PROTEGEES

La mise en œuvre des travaux et notamment le déboisement réalisé le 24 avril 2020 a eu une incidence directe sur les habitats présents initialement sur la zone projet :

Nom de l'habitat	Codes CORINE Biotopes	Code Union européenne	Enjeu local de conservation	Surface impactée en phase travaux	Surface impactée de manière permanente
Aulnaie-frênaie à laïche pendante	44.3	91E0	Fort	550	400
Formation arbustive à saules et lauriers	31.8	/	Modéré	/	715
Chemin	86.1	/	Nul	/	/

Le déboisement du site ayant été réalisé hors période d'hivernage, le risque d'atteinte directe sur les individus des espèces visées est donc exclu. Les terrassements ont débuté en janvier 2020, alors que les habitats présents ne constituaient plus des sites d'hivernage potentiels suite au déboisement.

L'aulnaie-frênaie à laïche pendante constitue un habitat d'espèces (hivernage) pour la Cistude d'Europe et 3 espèces d'amphibiens, comme décrit précédemment.

Cet habitat, qui constitue par ailleurs une zone humide réglementaire, a été impacté par la mise en œuvre du chantier : les opérations de terrassement et débroussaillage puis la construction du bâtiment ont occasionné un impact sur 950 m² d'habitat d'aulnaie-frênaie dont 550 m² doivent faire l'objet d'une restauration en fin de chantier.

Les milieux naturels de la barthe d'Ilbaritz, d'une superficie de 5,5 hectares, se composent majoritairement de boisement alluviaux ou marécageux et de mégaphorbiaie hydrophiles. Ces habitats sont favorables à l'hivernage de la Cistude et des amphibiens visés dans le présent dossier comme l'était également l'habitat impacté par les travaux.

Au regard du report possible de l'hivernage des espèces sur d'autres habitats à proximité et de la possibilité de restauration de l'habitat sur 550 m², l'impact direct des travaux sur les espèces visées par la demande de dérogation est qualifié de modéré pour la Cistude d'Europe et faible pour les amphibiens.

NB : l'arrêté préfectoral de mise en demeure fait état de 1 270 m² de sites d'aires de repos de la Cistude d'Europe (et à fortiori de zones humides) détruits. La surface d'habitat humide effectivement impactée par le projet s'élève à 950 m². Le delta s'explique par la caractérisation d'un habitat d'aulnaie-frênaie lors du diagnostic de 2018 au-delà des limites réelles du projet.

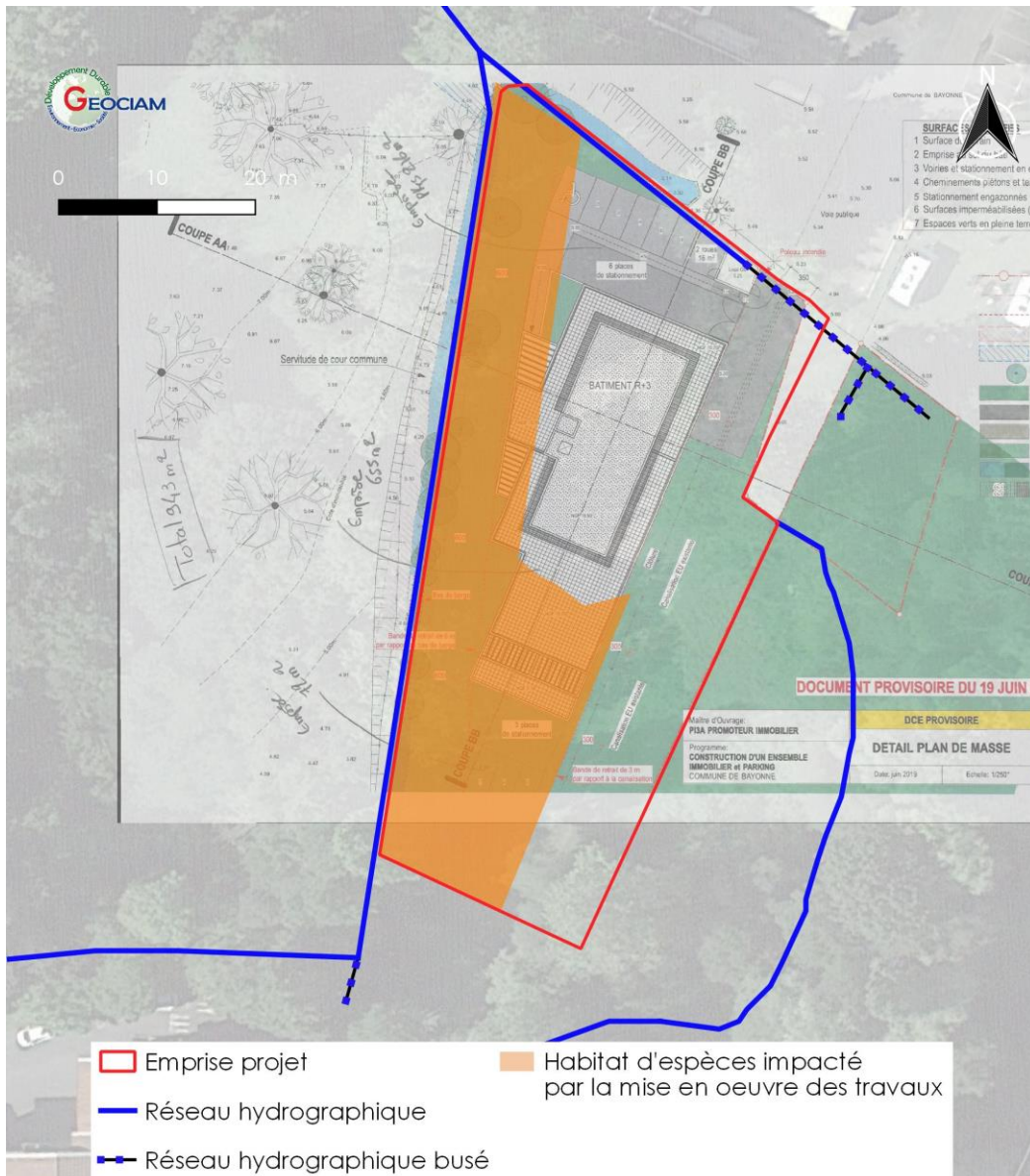


Figure 15 : Habitat d'espèces impacté par la mise en oeuvre des travaux
 (Source : Google Satellite, BD Carthage ; Cartographie : GEOCIAM)

Espèce	Nom scientifique	Utilisation de la zone projet	Enjeu et sensibilité sur la zone projet	Incidence du projet sur l'espèce
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Hivernage	Modéré	Modéré
Crapaud accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	Hivernage	Faible	Faible
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	Hivernage	Faible	Faible
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	Hivernage	Faible	Faible

3.2. MESURES DE REDUCTION

3.2.1. Mesures de protection de la faune

Des clôtures à amphibiens ont été mises en œuvre par l'entreprise FLORIPARC sous la supervision d'un écologue (GEOCIAM) missionné par la SCI Etche Beyris. Ces clôtures étanches à amphibiens ont été érigées autour du chantier et des voies d'accès afin d'éviter toute pénétration d'individus sur la zone travaux et à fortiori toute mortalité.



**Figure 16 : Clôture à amphibiens avec bavolet érigées autour de l'emprise chantier
(Source : GEOCIAM)**

Au démarrage des travaux, deux accès permettaient l'approvisionnement du chantier :

- Un accès nord via le parking du magasin de jouet, accès maintenu ;
- Un accès sud depuis la résidence Ilbaritz.

L'accès sud a été condamné suite au contrôle de la police de l'environnement afin d'éviter tout impact sur les individus de Cistude d'Europe susceptibles de transiter depuis le plan d'eau à l'est vers les pelouses sèches de la résidence.

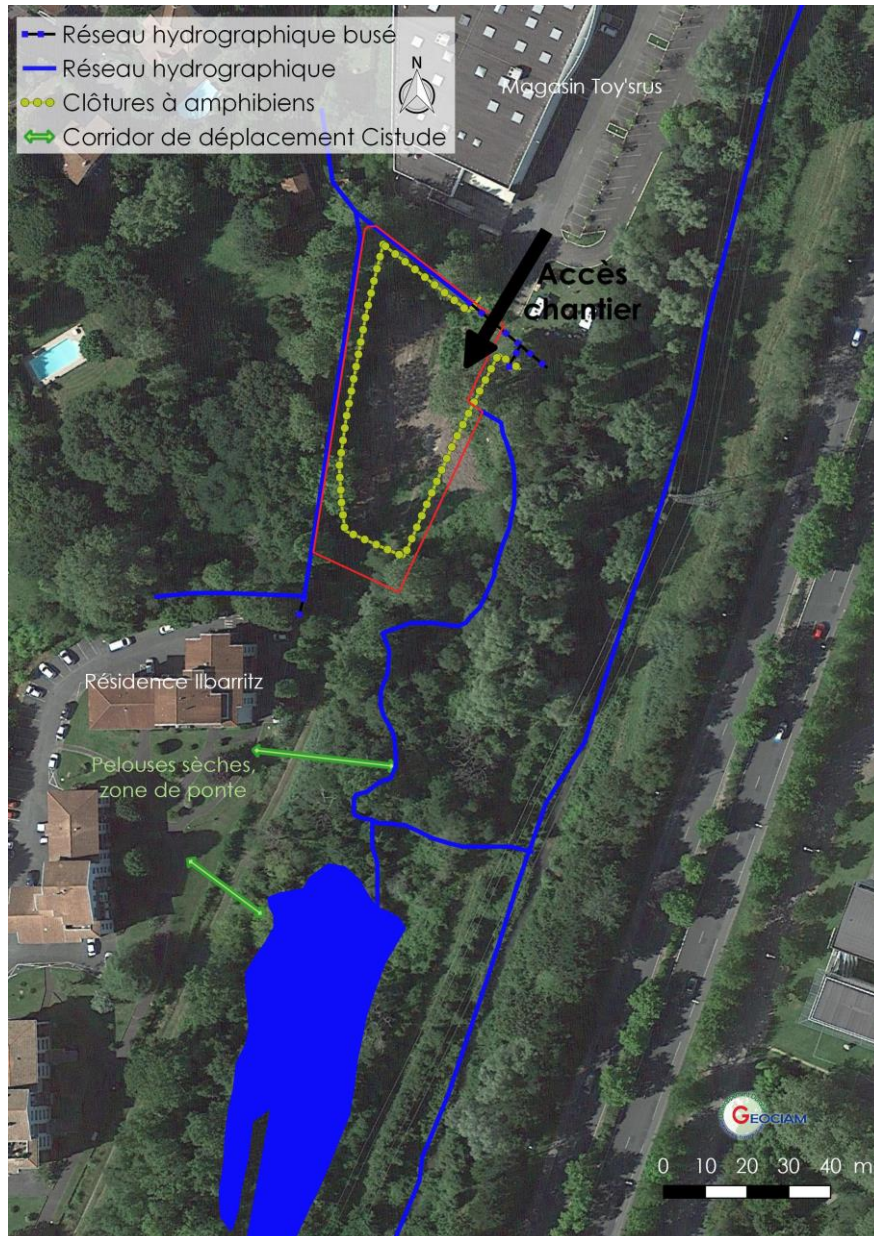


Figure 17 : Cartographie du positionnement des clôtures à amphibiens et du maintien du corridor de déplacement Cistude (Source : Google Satellite, BD Carthage ; Cartographie : GEOCIAM)

NB : l'arrêté préfectoral du 28 mai 2020 mentionne à l'article 1 la nécessité de mise en œuvre de 3 buses de passage « petite faune » d'un diamètre 300 mm sur le chemin d'accès sud : cet accès ayant été abandonné, il n'a donc pas été nécessaire d'installer ces buses puisqu'aucun engin de chantier ne transitera par ce chemin. Cette modification d'implantation a été proposée et validée par la DREAL à l'occasion du premier compte rendu de suivi de chantier daté du 20 avril 2020.

3.2.2. Supervision environnementale du chantier par un écologue

Un écologue du bureau d'études GEOCIAM assure une mission de suivi environnemental du chantier.

Pendant la durée du chantier, le suivi consiste à s'assurer de la bonne mise en œuvre des mesures visant à réduire les impacts sur l'environnement et la faune en particulier.

Pour ce faire, GEOCIAM se charge de :

- participer à l'organisation du chantier afin de sensibiliser le personnel des entreprises sur site et prévenir et diminuer (voire supprimer) les incidences potentielles sur l'environnement : une fiche de sensibilisation a été transmise, celle-ci est annexée au présent dossier ;
- effectuer des visites mensuelles durant une année et rédiger un compte rendu environnemental détaillé de chaque visite : ces comptes rendus sont transmis également à la DREAL au fil de l'eau ;
- rapporter au maître d'ouvrage les éventuelles non-conformités constatées sur chantier.

GEOCIAM est l'interlocuteur privilégié du maître d'ouvrage pour les questions environnementales et assure le lien aussi bien avec les entreprises qu'avec les services de l'Etat (notamment la DREAL service patrimoine naturel) pendant la durée du chantier.

Les comptes rendus déjà réalisés sont joints au présent dossier.

3.3. RESTAURATION ET VALORISATION DE L'HABITAT D'ESPECES IMPACTE TEMPORAIREMENT PAR LES TRAVAUX

Comme vu au chapitre 3.1, la surface d'aulnaie-frênaie présente au droit du projet a été impactée par la mise en place du chantier et les opérations de terrassement et débroussaillage.

La surface de cet habitat humide pouvant être restaurée est située au sud du bâtiment en construction et le long de l'affluent de l'Aritxague : une bande de 6 mètres *non aedificandi* y est en effet maintenue (ripisylve), conformément au Schéma Directeur Eaux Pluviales du pôle Cote Basque Adour de l'agglomération Pays Basque.

L'habitat à restaurer et à valoriser concerne ainsi une surface de 550 m² environ incluant la largeur de 6 mètres le long du cours d'eau (la ripisylve a été détruite lors du déboisement en avril 2019) et une partie de l'emprise chantier au sud :

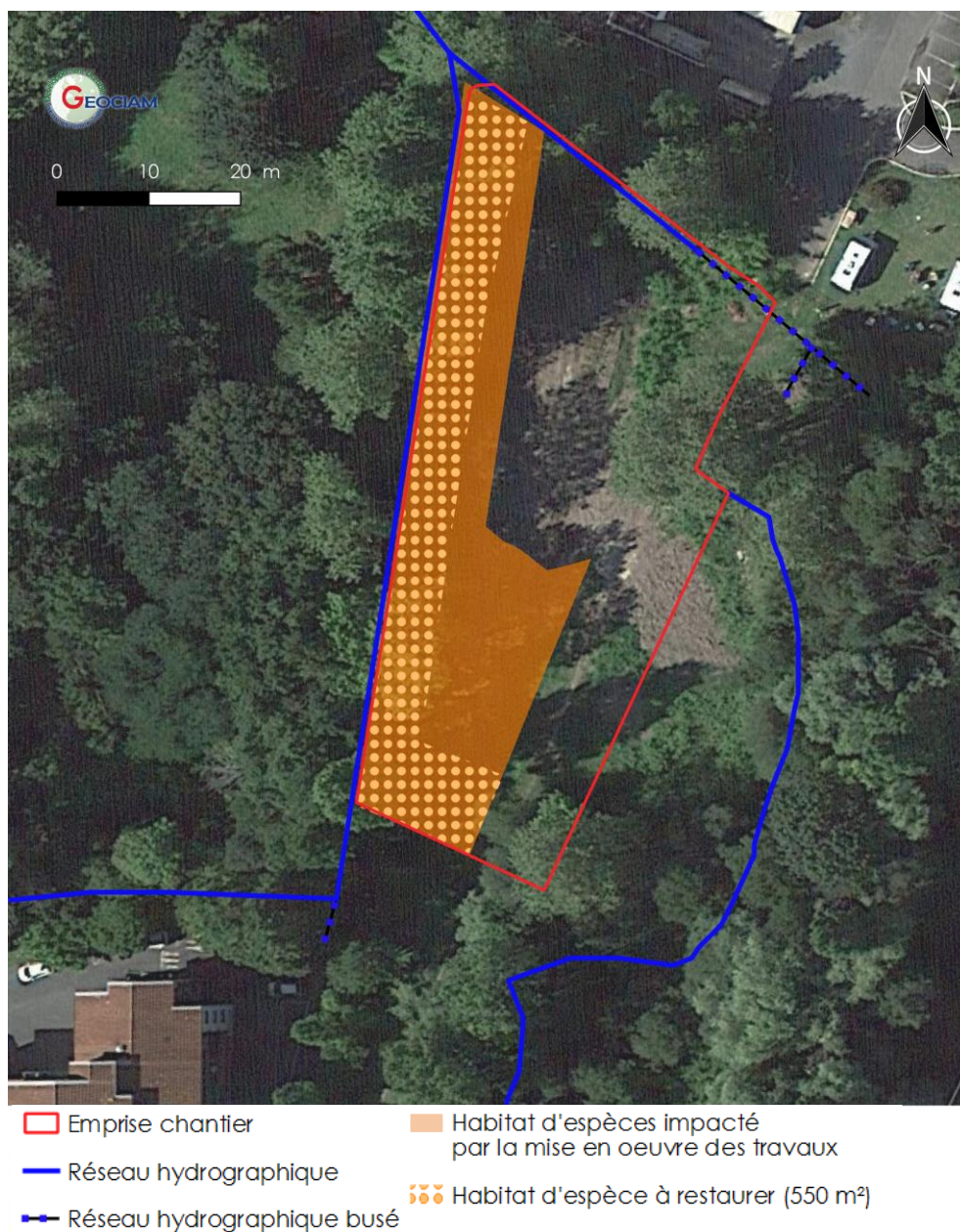
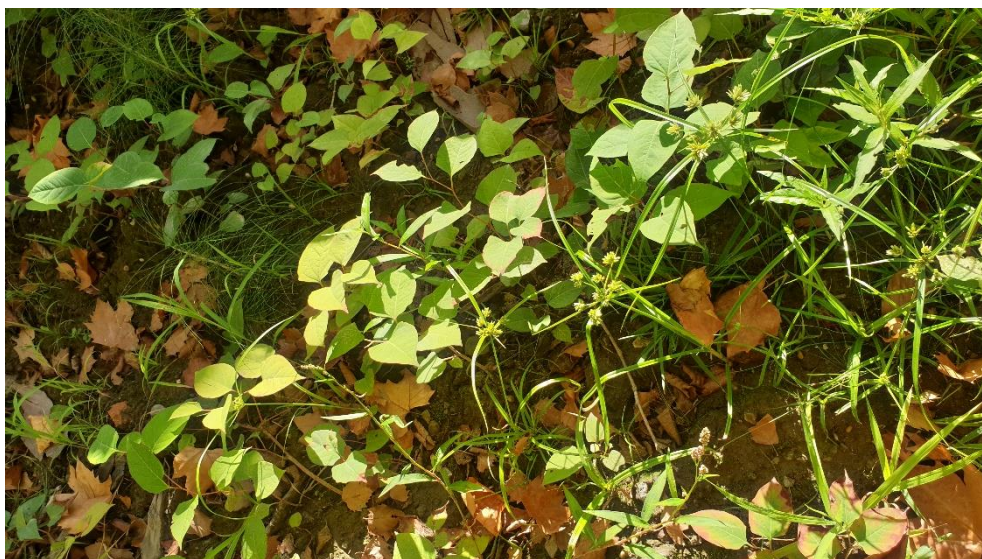


Figure 18 : Cartographie du positionnement des clôtures à amphibiens et du maintien du corridor de déplacement Cistude (Source : Google Satellite, BD Carthage ; Cartographie : GEOCIAM)

NB : la surface d'habitat d'espèces initialement présent au droit du futur bâtiment et des zones de stationnement au sud de celui-ci (~400 m²) est impactée de manière permanente et fera l'objet d'une mesure de compensation (cf. 3.4).

Les espèces invasives exercent une pression importante sur la zone projet et aux alentours : herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*), bambous (*Phyllostachys*) et renouée du Japon (*Fallopia japonica*) sont en effet présents actuellement sur la zone à restaurer :



**Figure 19 : Espèces végétales invasives identifiées sur l'emprise chantier en aout 2020 (*Cortaderia* en haut et renouée du Japon en bas)
(Source : GEOCIAM)**

La restauration de la zone humide se doit donc d'être active et consistera en la plantation d'espèces hygrophiles permettant le développement de l'habitat initial, l'aulnaie-frênaie. Les essences ligneuses suivantes, locales, seront ainsi choisies :

- saule cendré (*Salix cinerea*) ;
- aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) ;
- frêne (*Fraxinus excelsior*).

En strate herbacée, un mélange de semences locales sera utilisé pour l'ensemencement du substrat (*Carex* notamment).

Les travaux de restauration seront effectués après la phase de gros œuvre afin d'éviter tout piétinement après les opérations de plantation.

Cette restauration permettra à terme de conserver l'attrait de la zone pour la faune locale et patrimoniale. Un suivi de la reprise de la végétation sera effectué tous les mois la première année puis tous les ans **pendant 5 ans** afin de surveiller l'éventuelle colonisation de la zone par les espèces invasives. **Toutefois la gestion d'évolution la plus naturelle possible est privilégiée.**

L'objectif étant de sanctuariser le milieu, une mise en défens permanente est prévue au droit de l'habitat restauré afin d'éviter tout dérangement de la faune et piétinement de la végétation.

GEOCIAM sera en charge du pilotage de ces mesures de restauration, les travaux seront réalisés par l'entreprise FLORIPARC. Un CCTP des travaux à réaliser est en cours d'élaboration.

3.4. MESURE D'ACCOMPAGNEMENT

Lors de la livraison des appartements, un guide pratique sera remis aux propriétaires.

Ce guide permet de rappeler le règlement de copropriété et les règles générales du fonctionnement de la résidence ainsi que le guide d'utilisation de l'appartement et des parties communes.

Un chapitre relatif à l'environnement sera ajouté à ce guide afin de contextualiser le site d'implantation de la résidence et d'expliquer les enjeux liés à l'environnement et à l'écologie :

- Présentation de la barthe d'Ilbaritz : habitats naturels, espèces présentes et respect des lieux ;
- Explication et sensibilisation au regard de la mise en défens totale des ripisylves et zones humides restaurées autour du bâtiment ;
- Conduite à tenir en cas de découverte d'individus de Cistude d'Europe et d'amphibiens protégés.

L'élaboration de ce chapitre sera rédigée en collaboration avec l'association « Cistude Nature ». L'association réalise régulièrement des opérations de communication et a créé des outils pédagogiques pour éduquer et sensibiliser sur les espèces protégées et l'intérêt de leur préservation.



➤ **GUIDE PRATIQUE :**



**Figure 20 : Illustration du guide pratique type fourni aux nouveaux habitants
(Source : PI3A)**

3.5. MESURE DE COMPENSATION

La SCI Etche Beyris (maître d'ouvrage de l'opération) cède pour la somme symbolique d'un euro les parcelles cadastrales section CS n°99, 100, 101, 102, 103 et 250 et 252 à la Communauté d'Agglomération Pays Basque (acte de cession en cours de formalisation). Le terrain cédé, situé au sein du réservoir de biodiversité de la barthe d'Ilbaritz et d'une superficie de plus d'un hectare est destiné à la réalisation de politiques publiques environnementales en faveur de la barthe.

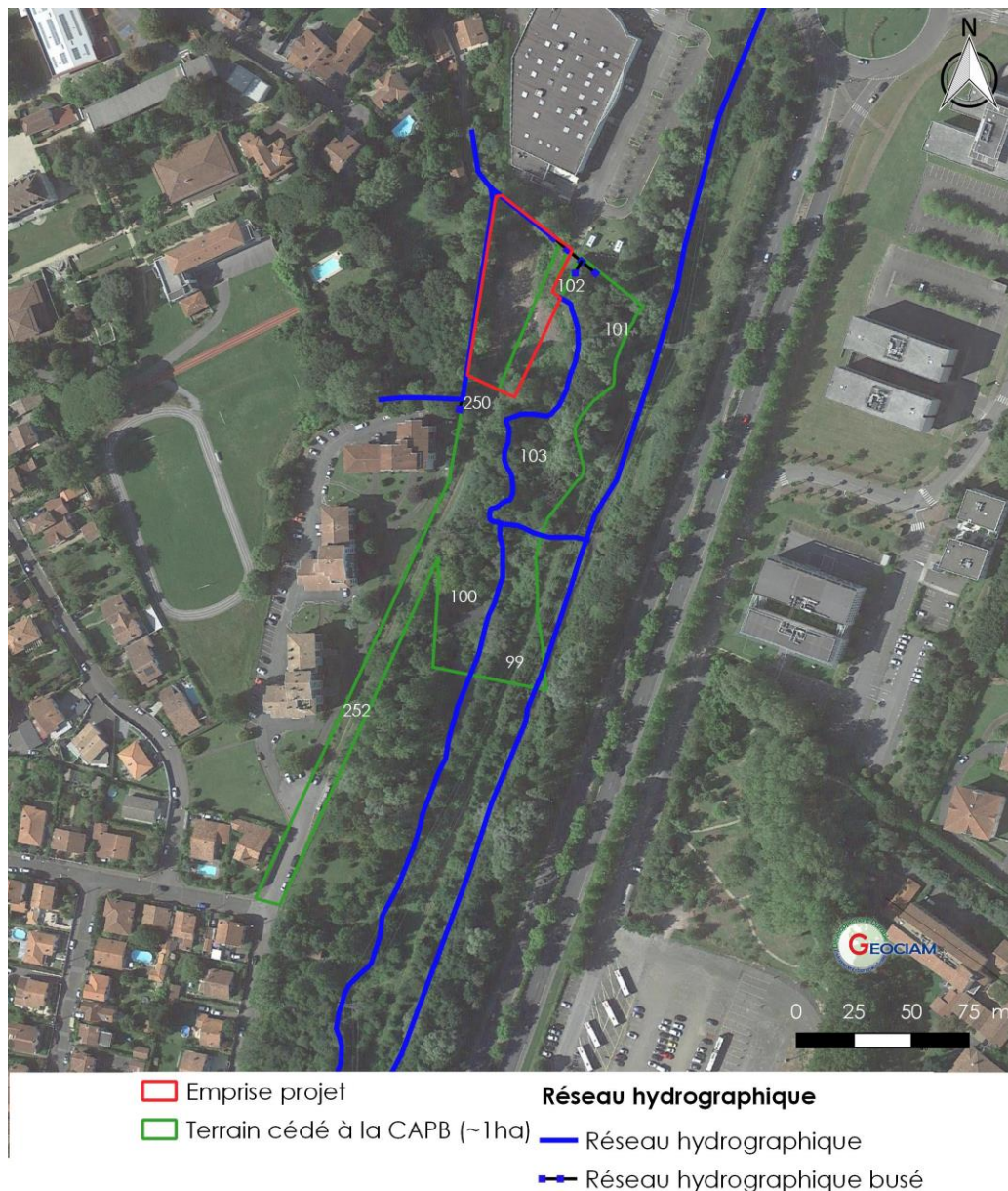


Figure 21 : Localisation du terrain cédé par la SCI Etche Beyris à la CAPB
 (Source : Google satellite, BD Carthage ; Cartographie : GEOCIAM)

Cette surface de terrain cédé est occupée par 80 % de boisements humides (zone humide réglementaire) de type saulaie marécageuse et aulnaie-frênaie en mosaïque soit près de 8 000 m². Les 20 % restants sont occupés par le plan d'eau et un cheminement.

Ces boisements possèdent une fonction d'aire de repos similaire à l'habitat impacté par le projet et sont également favorables à l'hivernage de la Cistude d'Europe et des trois espèces d'amphibiens identifiées : Crapaud accoucheur, Crapaud commun et Triton palmé.

La surface de boisement cédée (8 000 m²) et destinée à valorisation et gestion environnementale est équivalente à 40 fois la surface impactée (400 m²) soit un **ratio compensatoire cohérent** avec l'enjeu de conservation des espèces visées par la présente dérogation et notamment la Cistude d'Europe.

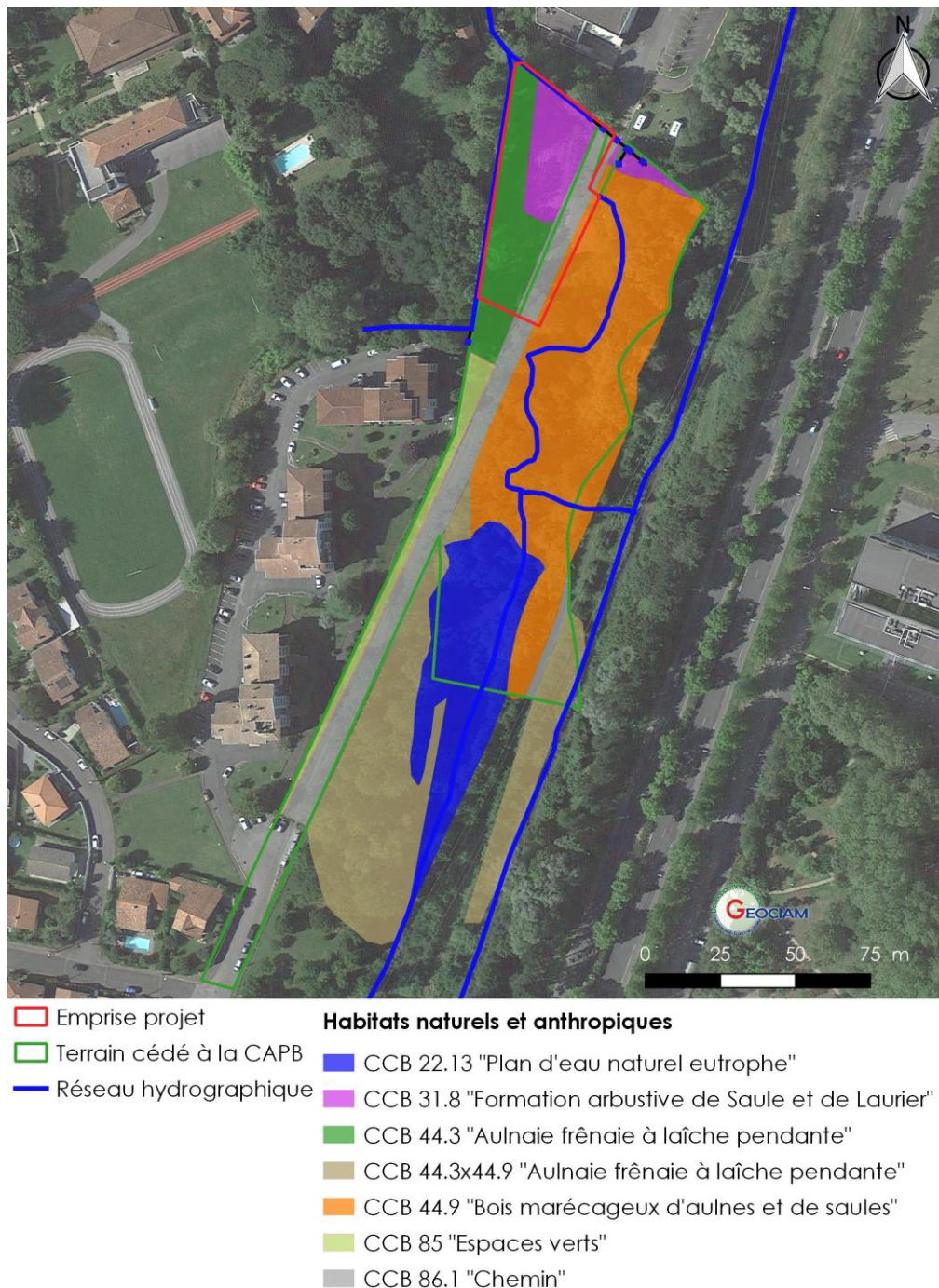


Figure 22 : Cartographie des habitats identifiés sur la zone projet sur la zone de compensation foncière (Source : Google satellite ; Cartographie : GEOCIAM)

Une valorisation environnementale est prévue sur la barthe, facilitée par la maîtrise foncière accrue suite à la rétrocession du terrain par la SCI Etche Beyris.

En effet, aujourd'hui, il n'y a plus aucune gestion adaptée aux enjeux écologiques de la zone et la barthe donne une regrettable impression d'abandon : les reliques d'un parcours pédagogique inauguré en 1995 par le MNHN de Bayonne disparaissent dans la végétation. Malgré son accès libre et des sentiers encore facilement praticables, la barthe d'Ilbaritz est régulièrement victime d'incivilités telles qu'abandon de déchets et souillures diverses.

La restauration du sentier pédagogique existant prévoit une sensibilisation ciblée visant au respect des lieux et donc à l’habitat des espèces visées par la présente dérogation. La sensibilisation des usagers est primordiale afin de maintenir le site propre et agréable dans le respect de la patrimonialité de la zone.

Grâce à la restauration du sentier pédagogique d’une longueur de 400 mètres, riverains et promeneurs seront sensibilisés les habitats, la faune et la flore qui les entourent. La restauration du sentier pédagogique prévoira les actions suivantes :

- Identifier les enjeux « biodiversité » au sein du site et fixer les objectifs du parcours : préservation d’habitats d’intérêt écologique, mise en valeur du site et sensibilisation des usagers, sécurité des accès aux sites sensibles ;
- Concevoir, réaliser et installer les supports pédagogiques : panneau à l’entrée du sentier et le long du parcours au niveau des éléments remarquables (espèces végétales, étang, habitats d’espèces) ;
- Réaliser ou restaurer les aménagements : ponts en bois, balisage du chemin... ;

Un plan de lutte contre les espèces envahissantes est prévu sur le terrain cédé : les foyers d’invasives sont principalement localisés le long du cheminement existant et de la voie longeant la résidence Ilbarritz à l’ouest. L’ensemble du terrain cédé sera toutefois géré dans son ensemble. **Un diagnostic précis des zones à traiter sera effectué avant toute intervention.**

Le plan de lutte visera principalement l’herbe de la pampa et dans une moindre mesure la renouée du Japon et le bambou. Les méthodes suivantes sont envisagées :

- L’arrachage manuel qui consiste à enlever les pieds et leurs racines à la main ou à l’aide d’outils tels que la bêche ;
- L’arrachage mécanique, les pieds sont dessouchés à l’aide d’un tractopelle en essayant de retirer un maximum de racines.

Espèce cible	Période de traitement	Technique préconisée	Remarque
<i>Cortaderia selloana</i>	septembre à octobre	Coupe des plumets avant dissémination des graines	Sur l’ensemble de la surface à traiter tous les ans, tant que subsistent des pieds de <i>Cortaderia</i>
	novembre à avril	Arrachage mécanique hors secteurs espèces protégées ou patrimoniales (balisés)	Enlever un maximum du système racinaire
		Arrachage manuel des pieds	

Protocole d’arrachage de l’herbe de la pampa

Les déchets de dessouchage, d’arrachage et de coupe seront évacués vers des filières de valorisation adaptées (lombricompostage ou déchetterie) en veillant à éviter toute contamination par dissémination lors des transferts.

Au printemps et si besoin, un arrachage manuel des jeunes pousses d’invasives au droit des surfaces traitées les années précédentes sera effectué.

Une concertation est d’ores et déjà amorcée entre les riverains, la mairie et la CAPB (suspendue suite à la crise sanitaire) afin d’engager **une réflexion sur la gestion de l’ensemble du site** (au-delà du périmètre rétrocédé) : un entretien différencié est nécessaire afin de lutter activement contre le développement des espèces invasives. Le gestionnaire du réseau d’électricité (ligne HT traversant le

site) sera également associé afin de coordonner les actions d'élagage et coupes nécessaires au maintien de la sécurité sous la ligne.

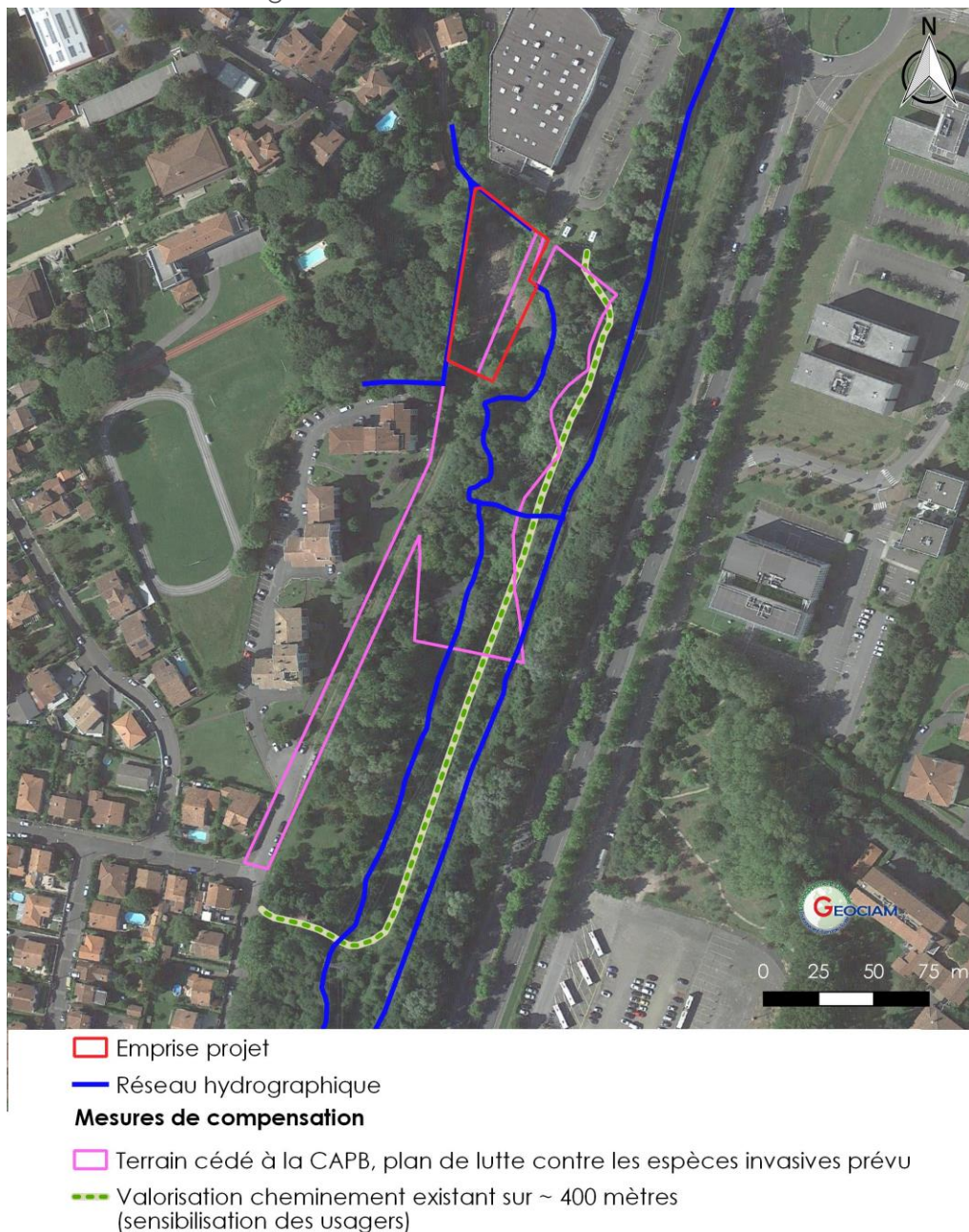


Figure 23 : Spatialisation des mesures de compensation prévues
(Source : Google satellite ; Cartographie : GEOCIAM)

La cession d'un hectare de terrain dans la barthe d'Ilbaritz par la SCI Etche Beyris à la CAPB facilite la gestion et la valorisation du site en transférant la maîtrise foncière à la puissance publique.

L'acte de cession à l'agglomération est en cours de formalisation et fera l'objet d'un acte notarié. Il fera apparaître clairement toutes les mesures de gestion proposées. Un dimensionnement du coût des mesures a ainsi été estimé :

- Restauration du sentier pédagogique et sensibilisation des riverains et des usagers de la barthe : 3 000 euros.
- Gestion des espèces invasives sur le périmètre de cession :
 - o Plan de lutte contre les espèces invasives sur le périmètre cédé : 3 000 euros.
 - o Gestion bisannuelle des repousses pendant 10 ans : 1 000 euros par an soit 10 000 euros.

La SCI Etche Beyris prendra à sa charge l'ensemble du coût de ces mesures dans le cadre de l'acte de cession.

En conclusion, l'incidence résiduelle sur les populations des espèces visées est jugée très faible :

- La cession d'un terrain de près d'un hectare au cœur de la barthe d'Ilbaritz par le maître d'ouvrage du projet à la CAPB accompagnée par des mesures de gestion financées par la SCI Etche Beyris constitue une mesure de compensation proportionnée à l'impact du projet qui a occasionné pour rappel la destruction permanente de 400 m² de zone humide forestière. En effet, près de 8 000 m² de boisements humides seront ainsi acquis par l'agglomération et bénéficieront d'une valorisation écologique favorable aux espèces visées dans la présente demande de dérogation. Ces boisements humides bénéficieront d'une gestion adaptée, sécurisant les sites de repos pour la Cistude d'Europe et les trois espèces d'amphibiens précédemment décrites : Alyte accoucheur, Crapaud commun et Triton palmé.
- Les mesures permettront une plus-value écologique dans ce réservoir de biodiversité qui souffre aujourd'hui d'une absence de gestion (présence d'invasives, déchets, incivilités...) et constituent une réelle opportunité de restauration et de valorisation de ce réservoir de biodiversité en cœur urbain.

ANNEXES

- **Formulaire Cerfa 13614*01**
- **Fiche de sensibilisation transmise à l'équipe travaux**
- **Comptes rendus de suivi environnemental réalisés**

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : PI3A
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° ... 66 Rue chemin de Kixoenekoborda
Commune ... Urrugne
Code postal 64122
Nature des activités : Promotion immobilière
.....
.....
Qualification :
.....
.....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Emys orbicularis Cistude d'Europe	400 m ² d'aulnaie-frênaie (habitat d'hivernage) détruits
B2 Alytes obstetricans Alyte accoucheur	400 m ² d'aulnaie-frênaie (habitat d'hivernage) détruits
B3 Bufo bufo Crapaud commun	400 m ² d'aulnaie-frênaie (habitat d'hivernage) détruits
B4 Lissotriton helveticus Triton palmé	400 m ² d'aulnaie-frênaie (habitat d'hivernage) détruits
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : ...**L'opération ayant occasionné la destruction de 400 m² d'habitat d'hivernage est un projet immobilier de 19 logements. Un permis de construire a été délivré par la mairie de Bayonne le 28/11/2018. La présente demande est déposée suite à un contrôle administratif en date du 10 mars 2020 sur le chantier.**

.....

.....

.....

.....

.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : 400.m².d'aulnaie-frênaie.....

.....

.....

.....

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :550.m².d'aulnaie-frênaie : ripisylve.et abords des constructions à restaurer.....

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : .Ecologie,. bureau.d'études.GEOCIAM.....

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : .défrichement.en.avril.2019.et.terrassements.premier.trimestre.2020.....

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : ..Nouvelle Aquitaine.....

Départements : ..Pyrénées Atlantiques.....

Cantons :

Communes : ..Bayonne.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Restauration de 550 m² de zone humide forestière

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser : Valorisation et gestion de sites de repos

..... sécurisation foncière par transfert aux acteurs publics : objectif de valorisation environnementale.....

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : cf. dossier ci joint

Accompagnement et sensibilisation des futurs habitants aux enjeux écologiques

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Un suivi environnemental du chantier est en cours, réalisé par le bureau d'études GEOCIAM. Les comptes rendus de suivi environnemental sont transmis avec le présent dossier (un compte rendu mensuel depuis avril 2020).

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

l'écologue en charge du suivi environnemental transmettra les comptes rendus mensuels au fil de l'eau, un suivi de reprise de la végétation sur la zone humide restaurée sera réalisée. Les comptes rendus seront transmis à la DREAL

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ..Bayonne

le ..27 août 2020

Votre signature

Travaux de construction de la résidence Etche Beyris à Bayonne

Supervision écologique

Fiche de sensibilisation environnementale

Mai 2020

Le chantier de construction de la résidence « Etche Beyris » est localisé dans une zone naturelle au cœur du réservoir de biodiversité « Barthes d'Ilbaritz »



POINTS SENSIBLES DU MILIEU



- ✓ Zone humide à proximité directe, habitat prioritaire pour la protection de la biodiversité
- ✓ Présence d'espèces protégées : Cistude d'Europe et plusieurs espèces d'amphibiens
 - ✓ Présence de cours d'eau à proximité directe du chantier



Cistude d'Europe



Alyte accoucheur

Source : INPN



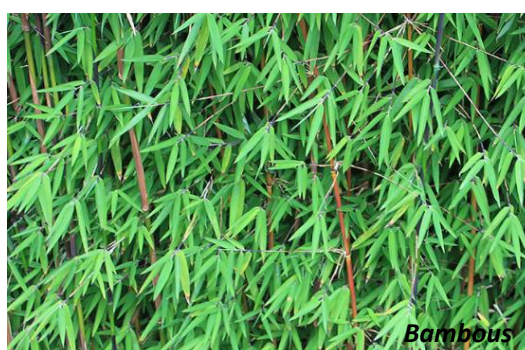
IMPACTS POTENTIELS DU CHANTIER



- ✓ Gène aux espèces ou destruction des espèces protégées sus-visées
 - ✓ Pollution ponctuelle de l'eau
 - ✓ Dégradation des habitats aquatiques et des berges
- ✓ Implantation / expansion d'espèces végétales invasives (présence de Renouée du Japon et de Bambous sur la zone travaux)



Renouée du Japon



Bambous



QUE FAIRE ?



- ✓ Limiter les emprises et baliser les emprises sensibles : divagation interdite au-delà des clôtures à amphibiens (évite également la propagation des espèces invasives)
 - ✓ Avoir un kit capable d'absorber la fuite d'un engin ou flexible
 - ✓ Eloigner les stocks de matériaux et de déchets des cours d'eau
 - ✓ Équiper les engins hydrauliques d'huiles biodégradables
 - ✓ Prévoir l'approvisionnement en carburant à distance des berges
- ✓ **En cas de présence éventuel d'un amphibien sur la zone chantier : le déplacer avec précaution (avec des gants ou/et un seau) de l'autre côté des clôtures à amphibiens**



Kit antipollution



Clôture à amphibiens

RÈGLEMENTATION APPLICABLE

- ✓ **Liste des espèces protégées** : Elle oblige à obtenir une dérogation obligatoire si destruction d'espèces protégées
- ✓ **Loi sur l'eau** : Elle oblige à obtenir une déclaration voire autorisation pour des travaux en zone humide ou en cours d'eau

Porter atteinte à la conservation d'espèces animales non domestiques, ou végétales est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

La destruction de zones humides sans autorisation est susceptible de poursuites et sanctions pénales – pouvant aller jusqu'à 75 000€ d'amende – pour une personne physique, 375 000 € pour une personne morale (Art. L. 173-1.-I du code de l'environnement)

Le chantier fait l'objet d'un suivi environnemental, à raison d'une visite mensuelle réalisée par le bureau d'étude GEOCIAM.

Pour toute question :
tél : 0540070649

mail : m.garnier@geociam.com

MAITRE D'OUVRAGE : SCI ETCHE BEYRIS

INTITULE DE L'AFFAIRE : 2020-P07 Suivi environnemental du chantier de la résidence Etche Beyris

NOM DU REDACTEUR : Marion GARNIER

DATE DE LA VISITE : 20 avril 2020 – 14h00 **LIEU :** sur site : rue du Maréchal Koenig, Bayonne

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 22 avril 2020

Participants / Nom	Société / organisme / collectivité / unité	Téléphone	E-mail
GARNIER Marion	GEOCIAM	05 40 07 06 49	m.garnier@geociam.com
ENDARRA Denis	Chef d'équipe FLORIPARC	05 59 26 40 74	floriparc@floriparc.com
PINEIRO Pedro	Chef de chantier MLConstruction		

Objet de la visite : Rendez vous sur site avec l'entreprise Floriparc, en charge de la mise en oeuvre des mesures de protection, et le chef de chantier.

1- Mesures de protection : point avec l'entreprise FLORIPARC sur la pose des ouvrages de protection faune

L'entreprise FLORIPARC a été missionnée pour la pose d'environ 180 ml de clôture à amphibiens afin d'éviter toute pénétration d'individus (amphibiens ou Cistude d'Europe) depuis les milieux naturels humides alentours sur la zone travaux.

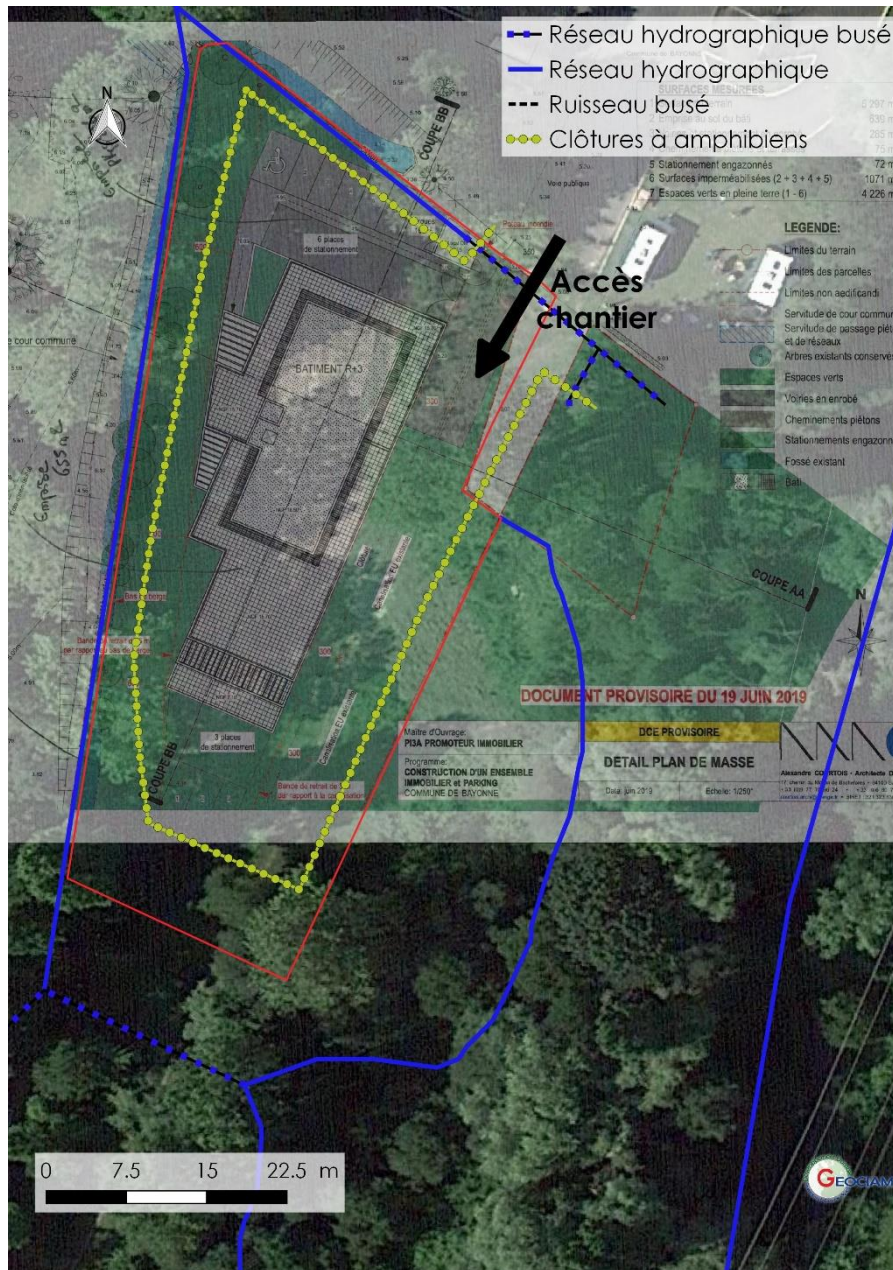
La zone chantier sera ainsi complètement isolée avant la reprise des travaux de gros œuvre afin d'éviter toute atteinte sur les espèces protégées présentes à proximité.

La clôture sera posée à 6 mètres minimum du haut de berge du ruisseau présent à l'ouest du projet sauf le long du futur bâtiment où la réalisation des travaux nécessite un positionnement de la clôture à environ 3 mètres du haut de berge, validé avec l'entreprise de gros-œuvre.

La pose de la clôture est prévue la semaine du 20 avril pour une reprise des travaux le 27 avril.

Remarque : la pose de deux buses de passage « petite faune » était initialement prévue au droit du chemin d'accès sud afin de permettre le transit des individus de Cistude d'Europe vers leur lieu de reproduction potentiel. Cet accès ne sera utilisé qu'au moment du démontage de la grue (sur 2 jours en septembre ou octobre), il a donc été condamné pour toute la durée du chantier. Ainsi la pose de ces buses n'est donc plus nécessaire puisqu'aucun engin de chantier ne transitera par ce chemin.

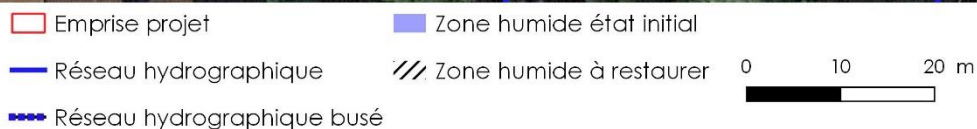
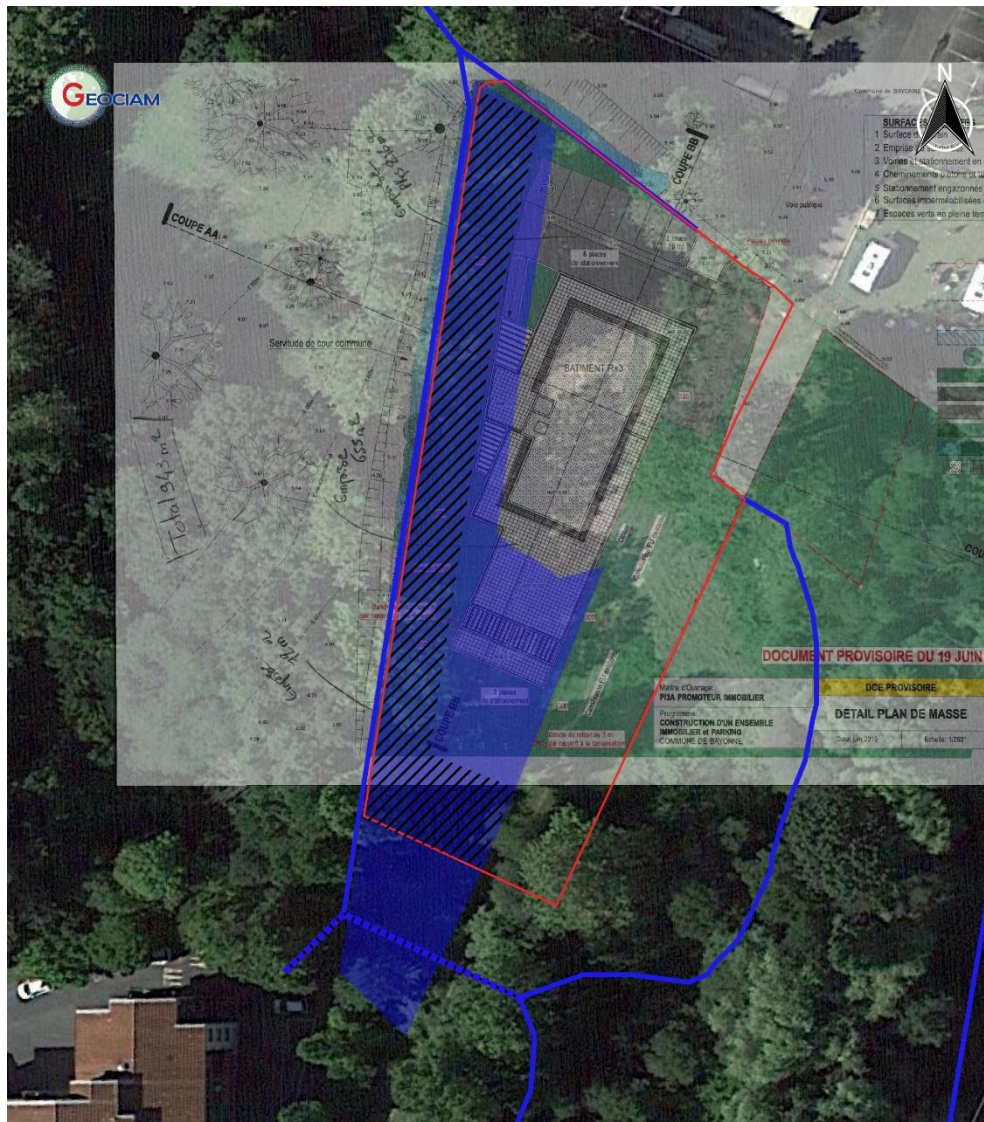
Aucun impact n'est à prévoir dans ce secteur au regard du positionnement des clôtures à amphibiens, le corridor de déplacement des Cistudes est maintenu :



NB : cette modification d'implantation des ouvrages de protection est soumise à avis de la DREAL via ce compte rendu.

2- Etat des lieux de la zone humide à restaurer

Comme évoqué dans le courrier transmis à la DREAL le 01 avril, environ 900 m² de zone humide ont été impactés lors de la mise en place du chantier avec les opérations de terrassement et débroussaillage. Sur ces 900 m², au regard de l'implantation du projet, il est possible de restaurer et valoriser 550 m² le long du ruisseau :



Lors de la visite de terrain objet du présent compte rendu, on note que cette zone remaniée, partiellement nue, tend à être repeuplée d'espèces invasives : de nombreux rejets de bambous et de jeunes pousses de renouée du Japon ont en effet été identifiés comme le montre la photo suivante.



Bambous et renouées du Japon sur la berge du ruisseau

La pression de colonisation par les invasives sur ce secteur est très forte. Un protocole de gestion de ces espèces sera proposé à la DREAL qui a fait savoir au maître d'ouvrage qu'aucune plantation n'est souhaitée sur la surface de zone humide et de la ripisylve à restaurer. **Toutefois, au regard des repousses quasi exclusivement d'espèces invasives, il semble opportun de procéder à un ensemencement de la zone avec un pool d'espèces locales afin d'occuper le terrain et ainsi limiter la colonisation par les invasives, le substrat actuel nu étant favorable à leur développement (aucune concurrence).**

En effet, sans ensemencement, il est à craindre que les opérations d'arrachage nécessaires soient trop fréquentes et occasionnent un piétinement/atteinte du substrat contreproductif à la restauration naturelle de la zone.

3- Observations diverses

Le ruisseau longeant le projet présente de nombreux déchets :



Le nettoyage de la zone sera proposé dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de compensation (modalités et protocole à venir).

De nombreux têtards ont été observés dans le ruisseau jouxtant le chantier :



L'espèce identifiée est le crapaud commun (*Bufo bufo*). Leur présence confirme l'attractivité de la zone pour les amphibiens et justifie la mise en œuvre rapide des mesures de protection demandées par la DREAL.

Prochaine visite de chantier prévue après la pose des clôtures amphibiens, visite de contrôle pour validation de leur fonctionnalité avant la reprise du chantier.

MAITRE D'OUVRAGE : SCI ETCHE BEYRIS

INTITULE DE L'AFFAIRE : 2020-P07 Suivi environnemental du chantier de la résidence Etche Beyris

NOM DU REDACTEUR : Marion GARNIER

DATE DE LA VISITE : 23 avril 2020 – 14h00 **LIEU :** sur site : rue du Maréchal Koenig, Bayonne

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 28 avril 2020

Participants / Nom	Société / organisme / collectivité / unité	Téléphone	E-mail
GARNIER Marion	GEOCIAM	05 40 07 06 49	m.garnier@geociam.com
ARIBIT Damien	ML Construction (gros œuvre)		

Objet de la visite : Contrôle de la bonne mise en œuvre des mesures de protection.

Au moment de la visite, l'entreprise FLORIPARC terminait la pose de clôture à amphibiens afin d'éviter toute pénétration d'individus (amphibiens ou Cistude d'Europe) depuis les milieux naturels humides alentours sur la zone travaux (23 avril à 14 h).

La zone chantier est ainsi isolée, ce qui permet la reprise des travaux de gros œuvre afin d'éviter toute atteinte sur les espèces protégées présentes à proximité.

La clôture a été positionnée telle qu'évoqué lors de la visite du 20 avril (cf. CR n°1).

Un bavolet de 10 cm a été mis en œuvre et le géotextile est enterré de 20 cm :





NB : une fiche de sensibilisation à destination du personnel leur sera transmise dans le cadre du suivi de chantier. Cette fiche simple précisera les enjeux écologiques locaux et les bonnes pratiques à adopter.

Prochaine visite de chantier prévue semaine n°19.

MAITRE D'OUVRAGE : SCI ETCHE BEYRIS

INTITULE DE L'AFFAIRE : 2020-P07 Suivi environnemental du chantier de la résidence Etche Beyris

NOM DU REDACTEUR : Marion GARNIER

DATE DE LA VISITE : 29 mai 2020 – 19h00 **LIEU :** sur site : rue du Maréchal Koenig, Bayonne

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 08 juin 2020

Participants / Nom	Société / organisme / collectivité / unité	Téléphone	E-mail
GARNIER Marion	GEOCIAM	05 40 07 06 49	m.garnier@geociam.com

Objet de la visite : *Suivi environnemental du chantier, contrôle mensuel.*

Les clôtures à amphibiens mises en œuvre fin avril sont fonctionnelles (cf. CR n°2). Le chantier est circonscrit et aucune intrusion ou divagation n'a été constatée en dehors de ces clôtures lors de la visite.



Aucun individu d'amphibien n'a été identifié dans l'enceinte chantier durant la visite, les flaques d'eau présentes sont exemptes de têtards.

Une attention particulière est à porter sur le stockage des matériaux qui doit se faire à distance des clôtures afin d'éviter de les endommager :



Dans la mesure de possible, il est préconisé de respecter une zone tampon de 2 mètres entre la clôture et les activités liées au chantier.

Prochaine visite de chantier prévue semaine n°27.

MAITRE D'OUVRAGE : SCI ETCHE BEYRIS

INTITULE DE L'AFFAIRE : 2020-P07 Suivi environnemental du chantier de la résidence Etche Beyris

NOM DU REDACTEUR : Marion GARNIER

DATE DE LA VISITE : 07 juillet 2020 – 15h30 **LIEU :** sur site : rue du Maréchal Koenig, Bayonne

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 09 juillet 2020

Participants / Nom	Société / organisme / collectivité / unité	Téléphone	E-mail
GARNIER Marion	GEOCIAM	05 40 07 06 49	m.garnier@geociam.com

Objet de la visite : *Suivi environnemental du chantier, contrôle mensuel.*

Les clôtures à amphibiens sont endommagées à l'entrée du chantier au nord (à droite en rentrant). Des matériaux sont en effet entreposés trop près des clôtures :





Comme évoqué lors du précédent compte rendu (CR n°3), une attention particulière doit être portée sur le stockage des matériaux qui doit se faire à distance des clôtures afin d'éviter de les endommager : **respecter une zone tampon de 2 mètres entre la clôture et les activités liées au chantier.**

Ailleurs, la clôture est en bon état et fonctionnelle :



La zone de chantier ne présente pas de flaques ou ornières avec eau stagnante susceptible d'accueillir des têtards ou larves d'amphibiens.

Prochaine visite de chantier prévue semaine n°32.

MAITRE D'OUVRAGE : SCI ETCHE BEYRIS

INTITULE DE L'AFFAIRE : 2020-P07 Suivi environnemental du chantier de la résidence Etche Beyris

NOM DU REDACTEUR : Marion GARNIER

DATE DE LA VISITE : 05 août 2020 – 12h00 **LIEU :** sur site : rue du Maréchal Koenig, Bayonne

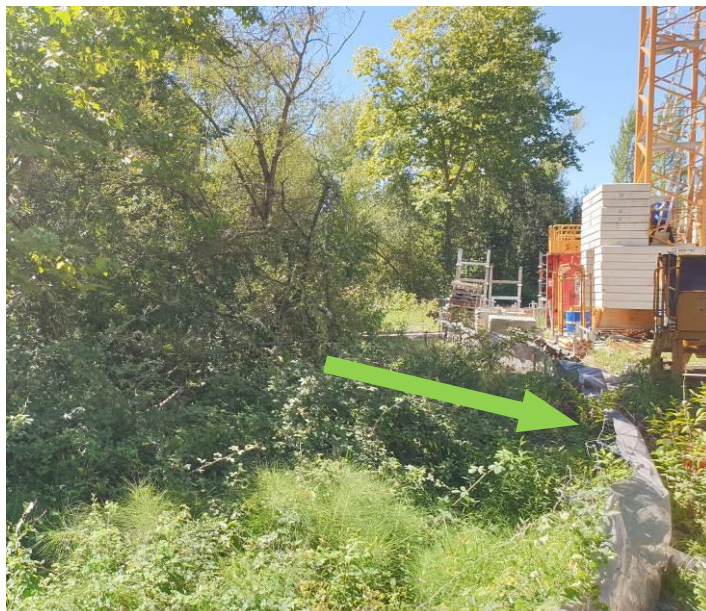
DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 06 août 2020

Participants / Nom	Société / organisme / collectivité / unité	Téléphone	E-mail
GARNIER Marion	GEOCIAM	05 40 07 06 49	m.garnier@geociam.com

Objet de la visite : *Suivi environnemental du chantier, contrôle mensuel.*

Les clôtures à amphibiens ont été reprises conformément au CR n°04 afin de maintenir la zone chantier inaccessible pour la petite faune.

Toutefois, une vigilance est à maintenir : la végétation en poussant a tendance à affaïsser la clôture. Un entretien régulier est à effectuer aux abords de la clôture, depuis l'intérieur du chantier (arrachage manuel) :



Il est rappelé qu'une attention particulière doit être portée sur le stockage des matériaux qui doit se faire à distance des clôtures afin d'éviter de les endommager : **respecter une zone tampon de 2 mètres entre la clôture et les activités liées au chantier**. Cet aspect a été discuté et précisé oralement avec le chef de chantier Mr PINEIRO (MLConstruction) lors de la visite.

La clôture reste par ailleurs en bon état et fonctionnelle.

Remarque : le long du cours d'eau à l'ouest (cf. photo ci-dessous), les espèces exotiques prolifèrent au détriment des espèces locales (bambous, renouée du Japon). Ce constat devra être pris en compte lors de l'élaboration des protocoles de mesures de restauration de cette partie de zone humide.



Prochaine visite de chantier prévue semaine n°37.

MAITRE D'OUVRAGE : SCI ETCHE BEYRIS

INTITULE DE L'AFFAIRE : 2020-P07 Suivi environnemental du chantier de la résidence Etche Beyris

NOM DU REDACTEUR : Marion GARNIER et Zoé HEMSEN

DATE DE LA VISITE : 25 août 2020 – 9h00 **LIEU :** sur site : rue du Maréchal Koenig, Bayonne

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 10 septembre 2020

Participants / Nom	Société / organisme / collectivité / unité	Téléphone	E-mail
GARNIER Marion	GEOCIAM	05 40 07 06 49	m.garnier@geociam.com
HEMSEN Zoé	GEOCIAM	05 40 07 06 49	z.hemsen@geociam.com

Objet de la visite : *Suivi environnemental du chantier, contrôle mensuel.*

Les clôtures à amphibiens lors de la visite de suivi de chantier le 25 août 2020 étaient en place. Elles restent en bon état et fonctionnelle.

Une vigilance est à maintenir concernant la végétation. En poussant, elle a tendance à affaisser la clôture. L'entretien régulier est à maintenir aux abords de la clôture, depuis l'intérieur du chantier (arrachage manuel, cf. CR précédents) :



Le long du cours d'eau à l'ouest, les espèces exotiques envahissantes prolifèrent au détriment des espèces locales (bambous, renouée du Japon et renouée persicaire). Ce constat a été pris en compte dans le cadre de l'élaboration des protocoles de mesures de restauration de cette partie de zone humide. Ces mesures ont été détaillées dans le dossier de régularisation de demande de destruction d'habitat d'espèces protégées déposé à la DREAL début septembre 2020.

Photo prise le 05 août 2020 (CR n°5) :



Photo prise le 25 août 2020, prolifération des espèces invasives (bambous et renouée) :



Remarque n°1 :

De l'eau stagnante a été observée lors de la visite de chantier au niveau des fondations de la résidence : aucun individu d'amphibien n'a été observé dans ces fosses (ni têtard, ni larve ou amphibien en stade adulte), ce qui confirme l'efficacité des barrières de protection.



Remarque n°2 :

Aux alentours du site, des déchets ont été trouvés (papier, bouteille en plastique, carton). La source de ces pollutions n'est pas identifiée, toutefois **il est rappelé que le maintien d'un chantier propre est primordial au regard de la sensibilité écologique du milieu environnant.**

Prochaine visite de chantier prévue semaine n°40.

MAITRE D'OUVRAGE : SCI ETCHE BEYRIS

INTITULE DE L'AFFAIRE : 2020-P07 Suivi environnemental du chantier de la résidence Etche Beyris

NOM DU REDACTEUR : Marion GARNIER et Zoé HEMSEN

DATE DE LA VISITE : 30 septembre 2020 – 17h15 **LIEU :** sur site : rue du Maréchal Koenig,
Bayonne

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 05 octobre 2020

Participants / Nom	Société / organisme / collectivité / unité	Téléphone	E-mail
GARNIER Marion	GEOCIAM	05 40 07 06 49	m.garnier@geociam.com
HEMSEN Zoé	GEOCIAM	05 40 07 06 49	z.hemsen@geociam.com

Objet de la visite : *Suivi environnemental du chantier, contrôle mensuel.*

Les comptes rendus précédents (CR n°5 et 6) mettaient en garde concernant le risque d'affaissement des clôtures à amphibiens au regard de la prolifération de la végétation.

Les précipitations récentes sont à l'origine d'une forte reprise de la végétation après la sécheresse estivale. Celle-ci a complètement recouvert la clôture à plusieurs endroits :



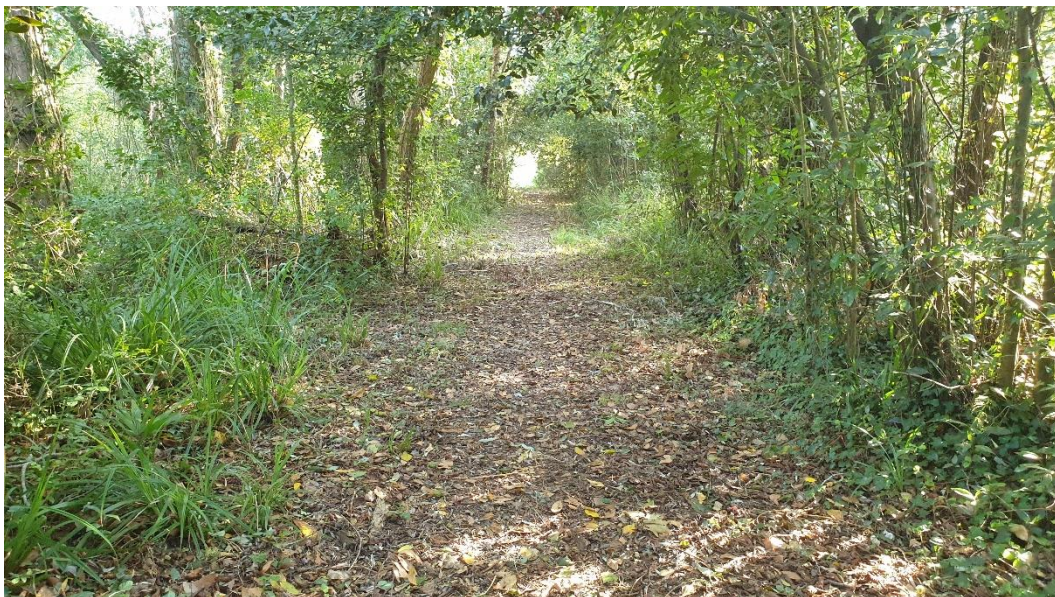


Clôture affaissée par le poids de la végétation

Afin de maintenir le rôle des clôtures à amphibiens, il est nécessaire de procéder à un fauchage de la végétation aux abords directs de celles-ci. Actuellement, le chantier n'est pas correctement isolé du milieu naturel alentour et l'intrusion d'individus, notamment amphibiens, est possible.

Remarque :

Les déchets mentionnés dans le dernier compte-rendu ont été nettoyés et la zone périphérique au chantier est propre.



Cheminement piéton à proximité directe du chantier

Prochaine visite de chantier prévue semaine n°44.

Référence affaire : 2020-P07

MAITRE D'OUVRAGE : SCI ETCHE BEYRIS

INTITULE DE L'AFFAIRE : 2020-P07 Suivi environnemental du chantier de la résidence Etche Beyris

NOM DU REDACTEUR : Marion GARNIER et Zoé HEMSEN

DATE DE LA VISITE : 30 octobre 2020 – 12h30 **LIEU :** sur site : rue du Maréchal Koenig,
Bayonne

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 16 novembre 2020

Participants / Nom	Société / organisme / collectivité / unité	Téléphone	E-mail
GARNIER Marion	GEOCIAM	05 40 07 06 49	m.garnier@geociam.com
HEMSEN Zoé	GEOCIAM	05 40 07 06 49	z.hemsen@geociam.com

Objet de la visite : *Suivi environnemental du chantier, contrôle mensuel.*

Le compte rendu précédent (CR °7) alertait sur la nécessité de réaliser un entretien des abords de la zone chantier : la végétation avait affaissé la clôture à amphibiens et celle-ci n'était donc plus fonctionnelle, rendue perméable à la petite faune à plusieurs endroits :



Clôture affaissée par le poids de la végétation (septembre 2020)

Afin de maintenir le rôle des clôtures à amphibiens, un entretien a été réalisé suite à la diffusion du CR n°07. La végétation aux abords de la clôture a été coupée et la par endroit la clôture a été redressée avec mise en œuvre de nouveaux piquets au besoin :



Clôture remise en place en octobre 2020

La vigilance est à maintenir sur ce point jusqu'à la fin du chantier.

De l'eau stagnante est présente au droit des fondations du bâtiment depuis le début du suivi de chantier, aucun individu d'amphibien n'y a jamais été observé. Cette stagnation d'eau atteste probablement de la présence de la nappe à faible profondeur au droit du projet.



Eau stagnante au pied du bâtiment

Prochaine visite de chantier prévue semaine n°49.

MAITRE D'OUVRAGE : SCI ETCHE BEYRIS

INTITULE DE L'AFFAIRE : 2020-P07 Suivi environnemental du chantier de la résidence Etche Beyris

NOM DU REDACTEUR : Marion GARNIER et Zoé HEMSEN

DATE DE LA VISITE : 16 décembre 2020 – 17h30 **LIEU :** sur site : rue du Maréchal Koenig,
Bayonne

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 17 décembre 2020

Participants / Nom	Société / organisme / collectivité / unité	Téléphone	E-mail
GARNIER Marion	GEOCIAM	05 40 07 06 49	m.garnier@geociam.com
HEMSEN Zoé	GEOCIAM	05 40 07 06 49	z.hemsen@geociam.com

Objet de la visite : *Suivi environnemental du chantier, contrôle mensuel.*

Le compte rendu CR n°7 avait alerté sur l'entretien des abords des clôtures à amphibiens (affaissement des clôtures par l'abondance de la végétation et fonctionnalité dégradée). **Pour conserver le rôle des clôtures à amphibiens, un entretien a été réalisé en octobre 2020 (CR n°8). La visite réalisée en décembre 2020 atteste du maintien des actions d'entretien.** La végétation aux abords de la clôture a été coupée et les clôtures sont en bon état et fonctionnelle :



*Maintien de l'entretien de la végétation et du bon état des clôtures
décembre 2020*

La vigilance est à maintenir sur ce point jusqu'à la fin du chantier.

De l'eau stagnante est présente au droit des fondations du bâtiment depuis le début du suivi de chantier, aucun individu d'amphibien n'y a jamais été observé. Cette stagnation d'eau atteste probablement de la présence de la nappe à faible profondeur au droit du projet.



Eau stagnante au pied du bâtiment

Par ailleurs, autour du bâti il a été observé des fragments de PVC, polystyrènes, papiers et cartons. Les débris de chantier, de petites tailles et relativement légers, sont susceptibles de se retrouver dans le milieu naturel environnant (cours d'eau à quelques mètres du chantier) entraînés par le vent ou les intempéries. **Ainsi pour éviter la dispersion des déchets dans la nature, un ramassage régulier doit être entrepris.**



Débris de chantier

Prochaine et dernière visite de chantier prévue semaine n°03.

Référence affaire : 2020-P07

MAITRE D'OUVRAGE : SCI ETCHE BEYRIS

INTITULE DE L'AFFAIRE : 2020-P07 Suivi environnemental du chantier de la résidence Etche Beyris

NOM DU REDACTEUR : Marion GARNIER et Zoé HEMSEN

DATE DE LA VISITE : 18 janvier 2021 – 17h30 **LIEU :** sur site : rue du Maréchal Koenig, Bayonne

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 20 janvier 2021

Participants / Nom	Société / organisme / collectivité / unité	Téléphone	E-mail
GARNIER Marion	GEOCIAM	05 40 07 06 49	m.garnier@geociam.com
HEMSEN Zoé	GEOCIAM	05 40 07 06 49	z.hemsen@geociam.com

Objet de la visite : *Suivi environnemental du chantier, contrôle mensuel.*

Le compte rendu CR n°7 avait alerté sur l'entretien des clôtures à amphibiens (affaissement des clôtures par l'abondance de la végétation et fonctionnalité dégradée). Depuis, les visites mensuelles effectuées (n°8 et 9) ont permis de rendre compte de la conformité des ouvrages.

La dernière visite contractuelle réalisée en janvier 2021 témoigne du maintien des actions d'entretien. Les clôtures sont en bon état dans l'ensemble et la végétation aux abords a été coupée.

Néanmoins, le long du ruisseau à l'ouest, les échafaudages démontés sont entreposés au pied du bâtiment, **écrasant la clôture à amphibiens** : celles-ci sont ainsi inopérantes à cet endroit. **Les échafaudages doivent être retirés et la clôture remise en place jusqu'à la fin des travaux.**



Maintien de l'entretien de la végétation et du bon état des clôtures dans l'ensemble janvier 2021



Échafaudages entreposés, écrasant la clôture à amphibiens janvier 2021

Par ailleurs, de nombreux fragments de PVC, polystyrènes, papiers, cartons et résidus d'enduit extérieur ont été identifiés autour du bâtiment et dans une moindre mesure au-delà des clôtures à amphibiens. Les débris de chantier, de petites tailles et relativement légers, sont susceptibles de se retrouver dans le milieu naturel environnant (cours d'eau à quelques mètres du chantier) entraînés par le vent ou les intempéries. **Ainsi pour éviter la dispersion des déchets dans la nature, un ramassage régulier doit être entrepris.**

Plus globalement, le nettoyage de fin de chantier se devra d'être particulièrement rigoureux au regard de la sensibilité du milieu.



*Débris de chantier
Janvier 2021*

Aucune visite à venir.